



# PROGRÈS

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION  
DE LA POLLUTION  
2000-2001

Sixième rapport annuel  
du Comité de coordination  
sur la prévention  
de la pollution



Gouvernement du  
Canada

Government of  
Canada

Canada

## **Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001 : Sixième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution**

Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :

L'informathèque  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3  
Téléphone : 1 800 668-6767  
Télécopieur : (819) 953-2225  
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Ce document est également disponible par la Voie verte d'Environnement Canada à :  
<http://www.ec.gc.ca/p2progress>

### **Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada**

**Canada. Comité de coordination de prévention de la pollution**  
**Progrès en matière de prévention de la pollution, 2000-2001 : 6<sup>e</sup> rapport annuel**

Annuel.

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Progress in pollution prevention.*

ISBN 0-662-66488-4

No de cat. En40-11/38-2002

1. Canada. Comité de coordination de la prévention de la pollution -- Périodiques.
  2. Pollution -- Prévention -- Politique gouvernementale -- Canada -- Périodiques.
  3. Environnement -- Politique environnementale -- Canada -- Périodiques.
  4. Environnement -- Protection -- Canada -- Périodiques.
- I. Titre.

HC120.C32 2002

363.7'00971





# PROGRÈS

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION  
DE LA POLLUTION  
2000-2001

Sixième rapport annuel  
du Comité de coordination  
sur la prévention  
de la pollution



Gouvernement du  
Canada

Government of  
Canada

Canada

# Table des matières

## Sixième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

<b>Message du Ministre</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>Section 1</b>	
<b>Le cadre de prévention de la pollution</b>	<b>8</b>
Stratégie fédérale de prévention de la pollution	
Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution	
Engagement national pour la prévention de la pollution	
<b>Section 2</b>	
<b>Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral</b>	<b>11</b>
Lois et règlements	
Substances toxiques	
Air pur	
Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement	
Intégration des politiques ministérielles	
Réduction des déchets	
Efficacité énergétique/conservation de l'eau	
Gestion des opérations/installations	
Gestion des parcs automobiles	
Approvisionnement	
Formation et sensibilisation	
Changements de comportement	
<b>Progrès réalisés avec les autres gouvernements</b>	<b>22</b>
Partenaires nationaux	
Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux	
<b>Progrès réalisés avec le secteur privé</b>	<b>25</b>
Prévention de la pollution industrielle	
Initiatives sectorielles	
Formation et sensibilisation	
Petites et moyennes entreprises	
Recherche et développement	
<b>Progrès réalisés avec le public canadien</b>	<b>35</b>
Activités dirigées par des citoyens	
Campagnes de sensibilisation du public	
Accès à l'information	
Contre les changements climatiques	
<b>Progrès réalisés avec la communauté internationale</b>	<b>40</b>
Accords internationaux et transfert technologique	
Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud	
Asie et Afrique	
<b>Section 3</b>	
<b>Perspectives d'avenir</b>	<b>44</b>
<b>Annexe I</b>	
<b>Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention     de la pollution</b>	<b>46</b>
<b>Annexe II</b>	
<b>Ministères et organismes gouvernementaux ayant contribué au rapport     « Progrès en matière de prévention de la pollution, 2000-2001 »</b>	<b>47</b>

# MESSAGE DU MINISTRE

**J'ai le plaisir de présenter le sixième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution du gouvernement du Canada, intitulé *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001*.**

La prévention de la pollution est la pierre angulaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Pour le gouvernement du Canada, elle représente la première ligne de défense contre la pollution et notre option de choix pour l'atteinte d'une croissance durable. En appliquant les concepts et les principes de prévention de la pollution, toute la population canadienne peut contribuer à la protection de l'environnement et de la santé publique. Chaque jour, les actions positives et les décisions éclairées des Canadiennes et des Canadiens peuvent solidement soutenir la préservation de l'environnement dans son ensemble.

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à prévenir la pollution dans ses propres opérations, à mener des activités conjointes de prévention de la pollution avec les autres ordres de gouvernement et avec l'industrie, et à faire preuve de leadership et d'innovation dans les mesures de prévention de la pollution qu'il met en œuvre avec l'ensemble de la population et avec la communauté internationale. Depuis, le gouvernement a, chaque année, fait état des progrès réalisés dans la concrétisation de cet engagement. Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001* met en lumière les résultats obtenus dans le cadre des projets qui ont été mis en chantier ou qui ont franchi une étape majeure durant la période d'avril 2000 à mars 2001.

Le gouvernement du Canada a déployé d'importants efforts pour promouvoir la prévention de la pollution dans ses ministères et inciter de nouveaux partenaires à prendre le virage de la durabilité environnementale. À titre d'exemple, plus de 150 projets financés par le programme du Fonds d'action pour le changement climatique ont contribué à sensibiliser la population canadienne au problème des changements climatiques et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, l'industrie automobile a mis en œuvre une initiative de prévention de la pollution qui lui a permis de réduire de plus de 400 000 tonnes sa consommation de substances toxiques et autres. Le rapport de cette année illustre la détermination et l'engagement dont ont fait preuve les ministères fédéraux dans leur souci d'assujettir leurs propres activités à une éthique écologique de prévention.

Par son envergure, ce rapport reconnaît que les gestes positifs effectués chaque jour par la population canadienne peuvent réellement contribuer à accroître la qualité et la salubrité de notre environnement.



A handwritten signature in black ink that reads "David Anderson".

*L'honorable David Anderson, C.P., député  
Ministre de l'Environnement*



# Sommaire

## Le gouvernement fédéral demeure déterminé à incorporer les principes et les pratiques de prévention de la pollution aux décisions prises dans l'ensemble de la société canadienne.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001*, illustre les réalisations du gouvernement fédéral quant à l'intégration de la prévention de la pollution dans ses propres activités et celles de ses partenaires. Il s'agit du sixième rapport annuel du genre préparé par le Comité de coordination sur la prévention de la pollution. Le rapport décrit les progrès réalisés au cours de l'année se terminant le 31 mars 2001 en regard des objectifs fixés dans la stratégie et le plan d'action du gouvernement fédéral touchant la prévention de la pollution (*La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre*), et démontre le leadership et l'engagement du gouvernement fédéral envers la prévention de la pollution.

*La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre* établit l'ordre de priorité des mesures à prendre compte tenu de cinq secteurs cibles : les ministères et organismes fédéraux; les autres ordres de gouvernement; le secteur privé; la population canadienne; la communauté internationale. En orientant ses efforts vers la prévention de la pollution au lieu de la gestion après coup, la stratégie fédérale vise l'objectif environnemental ultime du développement durable.

### **Nouvelle présentation**

Cette année, on a remanié la présentation du rapport pour illustrer plus clairement l'arrimage entre d'une part la stratégie et le plan d'action fédéraux, et d'autre part les programmes et initiatives de prévention de la pollution. En outre, pour mieux mettre en évidence les progrès réalisés au fil des ans, on a ajouté l'indication « Mise à jour » pour les programmes et initiatives dont il a été fait état dans les rapports des années précédentes, et « Nouveau » pour ceux qui sont mentionnés pour la première fois. Le rapport de cette année signale également les « projets à venir », qui ont été mis en chantier durant la dernière année financière, mais qui seront essentiellement réalisés dans les prochaines années.

### **Principales réalisations de l'année**

Le gouvernement du Canada travaille à faire évoluer le dossier de la prévention de la pollution en renforçant ses lois et règlements, en intégrant la prévention de la pollution aux programmes existants, en élaborant des lignes directrices et des codes de pratiques pour les activités industrielles, en nouant des partenariats avec le secteur privé, d'autres ordres de gouvernement et des collectivités, en soutenant des initiatives non réglementaires et en participant à la formulation et à l'application d'accords internationaux.

### **Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral**

*Le gouvernement fédéral continue de renforcer sa capacité d'intégrer le principe de la prévention de la pollution aux stratégies, aux programmes et aux projets qu'il met en place pour protéger l'environnement et la santé de toute la population canadienne.*

La gestion des exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* relative aux substances toxiques est demeurée un des principaux champs d'action de l'année écoulée. On a par ailleurs dévoilé le Registre environnemental de la LCPE, qui a pour but d'encourager et d'appuyer la participation publique en facilitant l'accès aux documents entourant l'application de la Loi.

Dans l'écologisation de leurs propres activités, les ministères fédéraux ont mis en place des mesures de prévention qui se sont traduites par des progrès à plusieurs chapitres : réduction et gestion des déchets, conservation de l'eau, économies d'énergie, gestion des parcs automobiles, approvisionnements, gestion foncière, formation et sensibilisation, changements comportementaux. L'instauration d'initiatives concertées de partenariat, tel le Comité du développement durable dans les opérations gouvernementales, a favorisé la mise en commun des ressources et permis l'émergence de programmes nationaux plus efficaces et plus solides. Pour encourager la prise de décisions écologiquement judicieuses dans la prestation de leurs services, plusieurs

## Sommaire (suite)

ministères ont incorporé les principes de prévention de la pollution à leurs programmes.

### **Progrès réalisés avec d'autres gouvernements**

*Une étroite collaboration entre tous les ordres de gouvernement au Canada témoigne de l'importance constante de la protection de l'environnement.*

On a poursuivi la formulation de stratégies régionales ou pancanadiennes sur la gestion des polluants et des substances toxiques, par le truchement du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Les partenaires fédéraux et provinciaux ont conjointement agi dans une diversité de dossiers environnementaux, notamment les eaux usées, la qualité de l'air et l'efficacité énergétique. Les activités de collaboration menées avec des administrations locales comme la ville de Toronto, la municipalité régionale de Halifax et diverses collectivités de la région de Vancouver ont démontré la grande efficacité de l'action au niveau local.

### **Progrès réalisés avec le secteur privé**

*L'investissement dans l'innovation, l'efficacité et l'entrepreneuriat peut concrètement promouvoir la prévention de la pollution, comme en témoignent les programmes d'orientation sectorielle.*

Plusieurs ministères fédéraux ont contribué au succès des accords et des programmes volontaires axés sur des industries comme la fabrication d'automobiles, la transformation chimique, la production de vinyle et le traitement des surfaces métalliques. L'affectation de ressources à la réalisation de projets de démonstration, à la préparation de documents d'orientation et à l'exécution de programmes de formation favorise l'adoption du principe de prévention dans des secteurs comme l'agriculture, le nettoyage à sec, la santé, les mines, l'imprimerie, le tourisme et l'industrie du meuble.

Divers secteurs ont reçu une aide financière pour promouvoir l'innovation technologique, à l'appui de l'engagement manifesté par le gouvernement fédéral vis-à-vis de l'assainissement de l'air et de l'eau. On a également continué de soutenir la formation du personnel des petites et moyennes



Le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada a coordonné la participation de représentants de la jeunesse lors de la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution de 2001.

entreprises sur des sujets comme la prévention des déversements et les systèmes de gestion environnementale.

### **Progrès réalisés avec le public canadien**

*Grâce à des ressources et à des outils d'information améliorés, la population canadienne agit de plus en plus au niveau communautaire pour relever les défis environnementaux.*

Les outils Internet tels que le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution, les Réussites canadiennes en prévention de la pollution et le programme Le bon Sens au volant ont considérablement accru le volume d'information disponible. Avec l'aide du fonds ÉcoAction, des collectivités un peu partout au pays ont pu s'attaquer à des problèmes tels que la lutte antiparasitaire, la prévention des déversements d'hydrocarbures et l'acquisition de poêles à bois.

Le programme de promotion du transport actif *Vert l'action* a permis de mieux sensibiliser les gens à la façon dont les choix individuels peuvent contribuer à améliorer l'environnement. Des jeunes Canadiens ont profité de diverses tables rondes et tribunes internationales pour discuter d'environnement avec des décideurs et des praticiens de la prévention de la pollution.



**EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE**

Secteur ciblé	Objectif de la stratégie	Exemples pour 2000-2001
Gouvernement fédéral	Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i></li> <li>• Écologisation des opérations gouvernementales</li> <li>• Coordination des projets de l'Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada</li> <li>• Modification des lignes directrices de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sur la prestation de programmes</li> </ul>
Autres gouvernements	Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Standards pancanadiens du Conseil canadien des ministres de l'Environnement</li> <li>• Protocole d'entente entre Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse</li> <li>• Processus de planification de la prévention de la pollution de la Colombie-Britannique</li> <li>• Centre de solutions énergétiques à Whitehorse</li> </ul>
Secteur privé	Créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords et programmes volontaires comme le Projet de prévention de la pollution causée par la fabrication de véhicules à moteur au Canada, le Projet de l'industrie du traitement des métaux de surface et le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne</li> <li>• Projets de démonstration, matériel d'orientation et activités de formation sur les meilleures pratiques de gestion dans l'agriculture, le nettoyage à sec, la santé, les mines, l'imprimerie, le tourisme, l'industrie du meuble en bois</li> <li>• Avancement et soutien technologiques de Partenariat technologique Canada et de diverses agences fédérales de développement économique</li> <li>• Engagement par la formation et le perfectionnement chez les petites et moyennes entreprises au moyen d'initiatives comme EnviroClub™</li> </ul>
Tous les Canadiens	Offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative de transport actif <i>Vert l'action</i></li> <li>• Fonds ÉcoAction</li> <li>• Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution et Réussites canadiennes en prévention de la pollution</li> <li>• Le bon \$ens au volant</li> <li>• Participation de la jeunesse à des tables rondes et des tribunes internationales</li> </ul>
Communauté internationale	Participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommet international sur la prévention de la pollution</li> <li>• Financement de la lutte aux polluants organiques persistants</li> <li>• Annexe à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air</li> <li>• Aide technique sur la production plus propre, les énergies renouvelables et l'agriculture écologique</li> </ul>





## Sommaire (suite)

### *Progrès réalisés avec la communauté internationale*

*Le Canada continue d'offrir son leadership et son soutien à l'étranger pour promouvoir la prévention de la pollution au moyen d'accords internationaux, de la coopération scientifique et du transfert technologique.*

Le premier Sommet international sur la prévention de la pollution, qui s'est déroulé à Montréal, a donné l'occasion aux tables rondes nationales et régionales et aux réseaux voués à la promotion de la production plus propre, partout dans le monde, de se pencher sur les moyens de mieux comprendre et concrétiser la prévention de la pollution.

On a continué de négocier des ententes internationales, qui ciblent le smog et les polluants organiques persistants. Plusieurs ministères fédéraux ont offert une aide technique à des pays d'Asie et des Amériques en ce qui concerne la production plus propre, les énergies renouvelables et l'agriculture écologique.

### *Perspectives d'avenir*

Le rapport sur les *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001* confirme que la pratique de la prévention de la pollution s'étend dans les différents secteurs ciblés. De plus, il révèle que les techniques et les procédés utilisés pour prévenir la pollution évoluent en fonction des enjeux nationaux et mondiaux.

Les succès obtenus en 2000-2001 placent le gouvernement du Canada dans une position favorable pour continuer de promouvoir la prévention de la pollution comme la méthode à privilégier pour protéger l'environnement et accroître la compétitivité économique.



*On peut consulter le présent rapport sur Internet à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/p2progress>.*

# Le cadre de prévention de la pollution

Les lois et les politiques qui traduisent l'engagement du gouvernement fédéral à protéger la santé humaine et l'environnement forment un solide cadre de prévention de la pollution.

## PRATIQUES ET TECHNIQUES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Conserver et utiliser efficacement les ressources naturelles

Substituer des matériaux et des matières premières « propres » et « écologiques »

Penser « vert » pour les achats, la conception et la reformulation des produits, les changements de procédés, les modifications d'équipement et la production

Réduire les intrants et les déchets; pratiquer la réutilisation et le recyclage sur place

Former tout le monde aux techniques de prévention de la pollution

Adopter des pratiques d'exploitation moins polluantes.

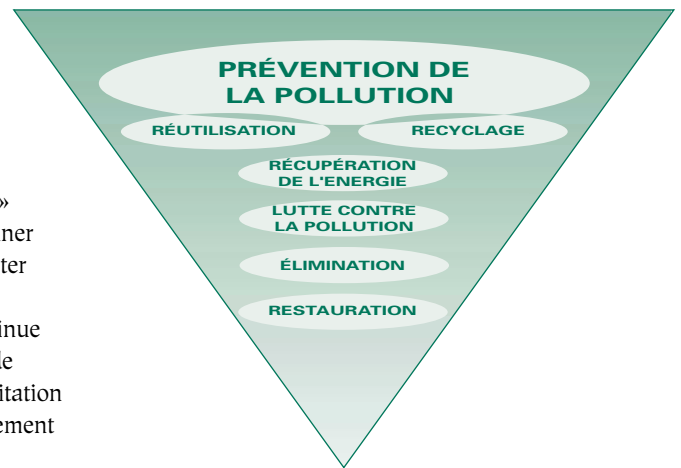
Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : « L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent, dans l'ensemble, les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine. » La prévention de la pollution vise à éliminer les causes de la pollution plutôt qu'à traiter les déchets produits. La prévention de la pollution suppose une amélioration continue par l'apport de changements au niveau de la conception, des techniques, de l'exploitation et des comportements. Elle favorise également les changements susceptibles d'abaisser les coûts de production, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la protection de l'environnement.

Les pratiques et les techniques de prévention de la pollution mettent l'accent sur des éléments tels que les substances préoccupantes, l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des matières premières, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les techniques d'achat, la conception des produits, les changements de procédés, la reformulation des produits, les modifications des équipements et la production plus propre.

La prévention de la pollution :

- Réduit ou empêche la production de polluants;
- Évite le transfert des polluants d'un milieu à un autre;
- Accélère la réduction et/ou l'élimination des polluants;
- Réduit les risques pour la santé;
- Favorise la mise au point de technologies de prévention de la pollution;
- Utilise plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources;

## HIÉRARCHIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



- Réduit le recours à des mesures coûteuses d'application de la loi;
- Limite la responsabilité civile future avec plus de certitude;
- Reconnaît que les déchets représentent un coût qui peut être réduit;
- Évite pour l'avenir les coûteuses opérations d'assainissement;
- Rend l'économie plus compétitive.

### La stratégie fédérale de prévention de la pollution

La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en oeuvre est le cadre stratégique dressé par le gouvernement du Canada pour favoriser la prévention de la pollution comme pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par le Cabinet en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit des priorités d'action fondées sur cinq buts prioritaires des partenariats avec des ministères et des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

## Section 1: Le cadre de prévention de la pollution (suite)

Voici les buts de la stratégie fédérale de prévention de la pollution :

- *Au sein du gouvernement fédéral* : institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral
- *Auprès des autres gouvernements* : favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution
- *Auprès du secteur privé* : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles
- *Auprès de tous les Canadiens* : offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution
- *Avec la communauté internationale* : participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

### Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (CCPP), créé en 1992 et présidé par Environnement Canada, encourage collectivement l'application de *La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre* en favorisant la prévention de la pollution partout dans l'appareil fédéral et auprès des clients du gouvernement fédéral. Les membres actuels du Comité, dont on trouve la liste à l'annexe I, représentent onze ministères fédéraux :

- Environnement Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne de développement international
- Pêches et Océans Canada
- Affaires étrangères et Commerce international
- Santé Canada
- Industrie Canada
- Défense nationale
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada

Le rapport annuel du CCPP, *Progrès en matière de prévention de la pollution*, a été publié pour la première fois en 1996. Il renseigne la population canadienne et les hauts fonctionnaires sur les progrès

nationaux réalisés dans le domaine de la prévention de la pollution, en soulignant les principales réalisations et réussites partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, ce rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement, de souligner les succès fédéraux en matière d'environnement et d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs de la stratégie fédérale.

En incluant les membres du CCPP, 17 ministères et organismes fédéraux ont contribué à la rédaction de ce sixième rapport annuel (*voir l'annexe II*), ce qui met en évidence l'intégration constante de la prévention de la pollution au sein du gouvernement fédéral et l'existence d'une solide collaboration interministérielle. Parce qu'il illustre bien ce que doit être un cadre de surveillance du rendement et de compte rendu des résultats obtenus, le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution* a été cité dans le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor *Une gestion axée sur les résultats 2000* comme un excellent modèle de rapport axé sur les résultats.

### Engagement national pour la prévention de la pollution

Au Canada, la compétence en matière d'environnement est partagée par le gouvernement fédéral, les provinces,

les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est la principale tribune nationale de discussion et d'action pour les questions environnementales. Le CCME est composé des ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et des gouvernements territoriaux. Il a pour mandat d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1993, le CCME a contribué à l'évolution de la prévention de la pollution au Canada en publiant le document *Un engagement national pour la prévention de la pollution*. En mai 1996, il se penchait encore une fois sur la question en publiant *Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution*, qui expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la prévention de la pollution par toutes les provinces, par les territoires et par le gouvernement fédéral. Dans le cadre de la stratégie, les secteurs de compétence représentés au sein du CCME ont adopté une définition commune de la prévention de la pollution : *L'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits ou de formes d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets à la source*. Comme l'indique

### PRINCIPALES LOIS ET POLITIQUES SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>	2000
Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée	2000
Politique du CCME pour la gestion des substances toxiques	1998
Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution	1996
Prévention de la pollution — Une stratégie fédérale de mise en œuvre	1995
Politique d'écologisation des opérations gouvernementales	1995
Dispositions de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> relatives aux stratégies de développement durable	1995
Politique de gestion des substances toxiques	1995
Un engagement national pour la prévention de la pollution (CCME)	1993
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>	1988

## Section 1: Le cadre de prévention de la pollution (suite)

la stratégie du CCME, la prévention de la pollution est une responsabilité commune aux gouvernements, aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire.

Pour faire la preuve de son soutien à la prévention de la pollution, le CCME décerne chaque année des prix dans ce domaine et administre un Réseau de prévention de la pollution, qui sert de lieu d'échange d'informations suivant les besoins de ses membres et apporte un soutien technique au Programme de mérite du CCME pour la prévention de la pollution.

Le gouvernement du Canada, avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, des syndicats et des universités, met en pratique la prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires, non réglementaires et économiques, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion de programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les opérations industrielles, l'élaboration de standards pancanadiens pour certaines substances, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accès aux outils et à l'information et la mise en oeuvre des accords internationaux.

# Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

**Le but de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.**

## Lois et règlements

Le Registre environnemental de la LCPE, un outil Internet dont l'établissement est prévu à l'article 12 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], est une source d'information publique sur les activités tenues dans le cadre de la Loi, et qui vise principalement à encourager et à soutenir la participation du public à la prise de décisions environnementales en facilitant l'accès aux documents découlant de l'application de la Loi. Pour consulter les documents publics afférents à la LCPE comme les règlements, les avis, les ordres, les politiques, les accords et les listes à jour de substances jugées toxiques, il suffit de visiter le Registre environnemental de la LCPE à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE>.

### Mise à jour

Environnement Canada a publié trois documents pour soutenir l'application des dispositions visant la planification de la prévention de la pollution, à la partie 4 de la LCPE 1999 :

- Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux plans de prévention de la pollution de la partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (février 2001)
- Dispositions relatives aux plans de prévention de la pollution de la partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* : Questions courantes (février 2001) et
- Guide pour la préparation d'un plan de prévention de la pollution (mai 2001).

Ces documents explicitent les dispositions de la partie 4 et en orientent l'application, en plus de guider l'industrie quant à la façon de préparer des plans de prévention de la pollution. Ces documents sont publiés à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/nopp/cepa-lcpe/index.cfm?l=e>. **Nouveau**

En plus de prévenir la pollution pouvant résulter de situations courantes ou chroniques (partie 4), la LCPE (1999) vise également à prévenir la pollution causée par des déversements aigus ou d'autres rejets soudains (partie 8). À l'appui des dispositions prévues à la partie 8 de la LCPE (1999) quant à la préparation de plans d'urgence environnementale, Environnement Canada a publié *Les Lignes directrices pour la mise en application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), article 199, Avis obligeant des plans d'urgence environnementale*, qui expliquent ces dispositions de la Loi ainsi que les exigences imposées aux parties visées. Un plan d'urgence environnementale expose les procédures (mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de remise en état) mises en place par une installation pour réduire la fréquence et la quantité des rejets toxiques. On peut consulter ces lignes directrices à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/plans/E2.cfm>. **Nouveau**

## Substances toxiques

Le ministère de la Défense nationale a mis au point un processus de sélection pour repérer et éliminer les produits hautement dangereux. Jusqu'à maintenant, le Ministère a détecté 106 produits de ce genre. En 2000-2001, le recours à des techniques de prévention de la pollution a permis d'empêcher l'utilisation de 17 % de ces produits. Depuis 1998-1999, on a enregistré une baisse globale de plus de 50 %. **Mise à jour**

Pour prévenir la propagation de la fièvre aphteuse au bétail canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments oblige tous les passagers arrivant au Canada en provenance de pays touchés par la maladie à désinfecter leurs chaussures en marchant sur un tapis imbibé d'une solution désinfectante. Traditionnellement, le désinfectant employé est un composé phénolé carcinogène, qui s'accumule dans la chaîne alimentaire. Le personnel des aéroports de Mirabel, Dorval et Québec applique des méthodes pour réduire

Le Registre environnemental de la LCPE encourage le public à participer à la prise de décisions ayant trait à l'environnement, en lui donnant accès à des documents découlant de l'application de la LCPE de 1999.

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* confère aux ministres de l'Environnement et de la Santé le pouvoir de déclarer « toxiques » les substances qui comportent un risque important pour la santé publique ou l'environnement. La Politique de gestion des substances toxiques décrit le processus fédéral de gestion des risques, qui repose sur deux grands objectifs : la quasi-élimination de l'environnement des substances toxiques qui résultent principalement de l'activité humaine et qui sont persistantes et bioaccumulables (substances de la voie 1); la gestion des autres substances toxiques et des substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie afin d'en prévenir ou d'en réduire le plus possible le rejet dans l'environnement (substances de la voie 2).

Environnement Canada assujettit la gestion des substances de la voie 1 et de la voie 2 à une démarche de prévention de la pollution et au principe de prudence. Environnement Canada met en oeuvre des plans d'action visant la quasi-élimination des substances toxiques les plus dangereuses, et des mesures nationales ont déjà été prises pour en limiter ou en interdire la production, l'utilisation, l'importation ou le rejet.

En date de 1994, 44 substances figurant sur la première Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP1) avaient été évaluées dans le cadre du Programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire. De ce nombre, 25 ont été déclarées toxiques. Des options de gestion, élaborées en consultation avec les intervenants dans le cadre du Processus d'options stratégiques, ont déjà été adoptées pour un certain nombre de substances toxiques (voir le tableau ci-dessous), et les travaux se poursuivent pour les autres substances.

#### SECTEURS CIBLÉS

#### STATUT EN 2000-2001

<b>Nettoyage à sec</b> (tétrachloroéthylène)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement en préparation</li> </ul>
<b>Dégraissage aux solvants</b> (tétrachloroéthylène; trichloroéthylène)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement en préparation</li> </ul>
<b>Production d'électricité au charbon</b> (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce secteur contribue également au rejet de dioxines et de furannes, de matières particulaires, de benzène et de smog; toutes ces substances sont visées par des standards pan-canadiens en cours de négociation.</li> </ul>
<b>Fabrication de l'acier</b> (benzène; composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; fluorures inorganiques; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; hydrocarbures aromatiques polycycliques; dioxines/furannes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de pratiques prêt à être publié</li> <li>• Le standard pan-canadien relatif aux dioxines et aux furannes est à l'étape de la négociation</li> </ul>
<b>Fusion des métaux communs</b> (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de pratiques et plans de gestion environnementale en préparation</li> </ul>
<b>Industrie du traitement des surfaces métalliques</b> (composés de chrome hexavalent)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement proposé</li> </ul>
<b>Préservation du bois</b> (composés de chrome hexavalent; sites contaminés par la créosote; dioxines/furannes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de pratiques en cours de mise en oeuvre</li> </ul>

#### SUBSTANCES CIBLÉES

#### STATUT EN 2000-2001

Benzidine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement proposé</li> </ul>
3,3'-dichlorobenzidine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente dans une usine</li> </ul>
Fibres de céramique réfractaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente sur la performance environnementale en préparation</li> </ul>
Dichlorométhane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ébauche d'avis de préparation d'un plan de prévention de la pollution, en vertu de l'art. 56 de la LCPE (1999)</li> </ul>
Hexachlorobenzène	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement proposé</li> </ul>
Phtalate de bis (2-éthylhexyle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandation d'études supplémentaires</li> </ul>
1,2-dichloroéthane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente sur la performance environnementale en préparation</li> </ul>
Paraffines chlorées à chaîne courte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de gestion des risques en cours — on attend les résultats d'une évaluation plus approfondie</li> </ul>

Pour avoir une liste complète des 25 substances jugées toxiques au sens de la LCPE à la suite de l'évaluation de la LSIP1, et connaître l'état d'avancement des instruments de contrôle reliés à chacune, voir <http://www.ec.gc.ca/sop>.

En 1995, on a publié une seconde Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2), comportant 25 autres substances. En 2000-2001, les ministères ont recueilli de l'information sur les substances de la LSIP2 et amorcé l'élaboration de stratégies de gestion des risques. Dans la mesure du possible, les mesures visant les substances de la LSIP2 procéderont d'une démarche multipolluante, ciblant des groupes de substances ou un secteur en particulier. Des stratégies particulières de gestion du risque seront publiées pour consultation, qui exposeront la démarche adoptée, les objectifs proposés et les outils envisagés de gestion du risque. Des consultations seront également tenues lors de la conception des mécanismes subséquents de gestion du risque.

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

au maximum les effets environnementaux du désinfectant employé. On a remplacé le désinfectant habituel par un produit non carcinogène qui se décompose en soufre et en potassium et dont le risque pour le réseau d'égouts ou l'environnement est faible ou nul. **Nouveau**

Un groupe de recherche d'Environnement Canada, au Centre Saint-Laurent à Québec, a mis au point un protocole pour capturer et étiqueter le poisson qui permet de remplacer les anesthésiques et les sédatifs normalement employés par une substance naturelle, à savoir l'huile de girofle, un produit non carcinogène et non mutagène qui ne génère aucun résidu chimique ou toxique. En outre, l'huile de girofle coûte moins cher que la plupart des agents anesthésiques. Par exemple, le coût moyen des produits anesthésiques et sédatifs couramment employés s'échelonne entre 9 \$ et 475 \$ pour 150 journées d'étiquetage, alors que l'huile de girofle coûte en moyenne 20 \$ pour 150 journées de travail. **Nouveau**

### Air pur

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) offre aux Canadiens un accès à l'information sur les rejets de polluants provenant des installations situées dans leurs collectivités. Pour en accélérer l'accessibilité publique, Environnement Canada a fait paraître les données de 1999 sur Internet en décembre 2001. L'INRP soutient également les initiatives de prévention de la pollution en fournissant des données qui aident à cerner les priorités d'action, qui favorisent les initiatives industrielles et qui permettent de suivre les progrès réalisés dans la réduction des polluants. Pour faciliter le suivi des progrès, les installations industrielles sont tenues depuis 1997 de déclarer leurs activités de prévention de la pollution touchant les substances visées par l'INRP. Environ 33 % des activités de prévention de la pollution déclarées en 1999 appartenaient à la catégorie « bonnes pratiques d'exploitation ou formation ». La deuxième catégorie en importance était la « prévention des fuites ou des déversements », avec 18 %.

Pour plus d'informations sur l'INRP, voir <http://www.ec.gc.ca/pdb/npri>. **Mise à jour**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a activement contribué au Plan ministériel d'action contre le smog de la région de l'Ontario, mis en place par Environnement Canada, Santé Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Lors d'une alerte au smog, l'Agence a appliqué diverses mesures internes, notamment la suspension des activités de tonte du gazon et de l'emploi des peintures à l'huile, des solvants et des nettoyeurs, une restriction sur l'emploi de l'équipement fonctionnant à l'essence et le recours aux téléconférences pour réduire les déplacements automobiles. **Nouveau**

### Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement

En vertu des modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général, un certain nombre de ministères fédéraux sont tenus de présenter au Parlement une stratégie de développement durable qui expose leurs objectifs d'intégration du développement durable à leurs politiques, programmes et activités. Les ministères doivent actualiser leur stratégie tous les trois ans. Environnement Canada a dirigé les efforts fédéraux par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable, et coordonné en février 2001, pour tous les ministères et organismes fédéraux, le dépôt des stratégies mises à jour. Les ministères ont concentré leurs efforts sur la mise à jour des stratégies déposées en 1997, en s'inspirant des leçons tirées de la mise en oeuvre de la première série de stratégies. **Mise à jour**

Pour une organisation, un système de gestion environnementale (SGE) est un cadre systématique qui l'aide à gérer ses obligations environnementales ainsi qu'à documenter sa performance environnementale, à l'évaluer et à en faire part. Coprésidé par Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, le Comité fédéral sur les systèmes

### ENTENTES INTERMINISTÉRIELLES SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ministères et organismes fédéraux ont souvent en commun des intérêts, des mandats ou des responsabilités à l'égard des opérations gouvernementales et du développement durable. La participation à des groupes interministériels est essentielle pour la mise au point d'outils communs, la coordination des activités et l'échange d'informations.

Voici les mécanismes interministériels en place dans l'appareil fédéral pour promouvoir la coordination des activités de gestion de l'environnement :

- Le Comité de coordination du développement durable des sous-ministres
- Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
- Le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement
- Le Comité du développement durable dans les opérations gouvernementales
- Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution
- Les conseils fédéraux régionaux.

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### ENGAGEMENT FÉDÉRAL VIS-À-VIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 1995, le gouvernement fédéral s'est engagé à « mettre de l'ordre dans sa propre maison » en réduisant les émissions de gaz à effet de serre résultant de ses activités d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici l'an 2005. En 1997, le Canada a accepté les cibles fixées dans le Protocole de Kyoto quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique renforçait le leadership assumé par le gouvernement en majorant la cible à 31 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2010. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a déjà réussi à abaisser ses émissions de plus de 19 %, et il poursuivra sur cette lancée en veillant à un aménagement judicieux des forêts et du territoire et en encourageant l'innovation et le leadership dans des secteurs tels que l'efficacité énergétique et la gestion des parcs automobiles. Sous la houlette de Ressources naturelles Canada, l'Initiative des bâtiments fédéraux et le programme ÉcoRoute ont fortement contribué aux réductions obtenues. Pour en savoir davantage, visiter le site Web du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, à l'adresse <http://climatechange.gc.ca/french/index.shtml>.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE  
PRÉVENTION DE LA POLLUTION  
2 0 0 0 - 2 0 0 1

de gestion de l'environnement a continué de favoriser la mise en oeuvre efficace des SGE ministériels. Voici quelques exemples de mise en oeuvre réussie :

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a implanté un SGE pour examiner et améliorer sa performance environnementale au Canada et à l'étranger. Il a fixé des cibles et des mesures de performance environnementale pour onze secteurs prioritaires, et continué la collecte des données de référence. En juillet 2000, il a approuvé une politique de gestion de l'environnement où il s'engage à incorporer les principes de prévention de la pollution et à adopter des pratiques exemplaires de gestion de l'environnement. **Mise à jour**
- Le 25<sup>e</sup> Dépôt d'approvisionnement des forces canadiennes (25 DAFC), du ministère de la Défense nationale, à Montréal, a conservé sa certification ISO 14001 pour son SGE. La mise en place d'un SGE au 25 DAFC a donné lieu à l'application de procédures et de mesures de contrôle visant à réduire le risque de déversements et de fuites, ainsi qu'à l'examen de la consommation d'énergie, des pratiques d'emballage, des bonnes méthodes d'approvisionnement et de la gestion des eaux usées. En 2000-2001, le 25 DAFC a réutilisé 5 045 palettes pour l'expédition de marchandises, pour des économies de plus de 64 000 \$. De la même façon, la réutilisation des caisses et des divers types d'emballages a permis d'économiser 113 500 \$. **Nouveau**
- En janvier 2001, Environnement Canada a étendu son projet pilote de SGE certifié ISO 14001 à l'entrepôt d'Edmonton, dans la région des Prairies et du Nord. On a rédigé un manuel de mise en oeuvre pour accélérer les futures mises en oeuvre. **Nouveau**
- L'Agence canadienne d'inspection des aliments a élaboré une Stratégie nationale de mise en oeuvre du SGE, basée sur la norme ISO 14001. Le SGE a reçu l'aval de la haute direction en février 2001. **Nouveau**
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pris des engagements concernant la gestion du parc automobile, l'approvisionnement écologique et la gestion des installations, dans son plan d'action pour le SGE. CIC consultera les autres ministères fédéraux pour échanger de l'information sur les politiques existantes de prévention de la pollution et sur l'écologisation des opérations gouvernementales. **Nouveau**

Lorsqu'il y a une alerte au smog, l'Agence canadienne d'inspection des aliments encourage les gens à prendre un certain nombre de mesures internes, comme éviter toute activité de tonte et d'utiliser des peintures à l'huile, des solvants et des produits nettoyeurs.



### Intégration des politiques ministérielles

En décembre 2000, la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a adopté une stratégie de prévention de la pollution, pour inciter son personnel et la population du Canada atlantique à privilégier de plus en plus la prévention de la pollution dans les décisions qui touchent l'environnement et l'économie de la région. On a mis sur pied un groupe de travail qui familiarisera le personnel avec les concepts de prévention de la pollution, qui déterminera les dossiers prioritaires au moyen de consultations et qui préparera un plan grâce auquel l'ensemble du personnel d'exécution et de direction sera mieux à même d'intégrer la prévention de la pollution à la réalisation des programmes régionaux. **Nouveau**

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, avec l'aide d'Environnement Canada, a passé en revue ses lignes directrices décisionnelles et cerné les possibilités d'intégrer les concepts de prévention de la pollution à l'exécution de ses programmes. L'Agence a ainsi pu modifier en fonction des principes d'éco-efficacité les brochures destinées à sa clientèle et la documentation d'évaluation interne des projets. **Nouveau**

L'Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada, composée de représentants du personnel des régions et de l'administration centrale, qui en est maintenant à sa troisième année d'existence, a coordonné l'adoption d'initiatives pilotes régionales dans le cadre d'autres campagnes régionales et nationales. Citons comme exemples les campagnes CleanPrint Canada et Camping éco-l'eau, Canada!, et l'aide aux activités de prévention de la pollution chez les petites et moyennes entreprises. **Nouveau**



## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Le document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée*, publié en 2000, prend appui sur le *Guide de l'écologisation du gouvernement* (1995), qui oriente les organismes fédéraux dans la préparation d'une stratégie de développement durable. Le nouveau document table sur les pratiques exemplaires à adopter et sur les mesures de rendement précises à établir. Le Comité interministériel de la mesure de la performance des opérations

durables du gouvernement coordonne l'établissement d'indicateurs de déclaration communs, qui donnent un aperçu du degré auquel le gouvernement fédéral réussit à intégrer à ses activités les considérations de développement durable. À l'avenir, on s'attend à ce qu'un cadre de déclaration soit recommandé. Voici quelques exemples de mesures de protection de l'environnement prises en 2000-2001, notamment au chapitre de la prévention de la pollution, pour « écologiser » les ministères et organismes fédéraux.

### GESTION DES DÉCHETS

- Vérifications des déchets effectuées et actualisées chaque année
- Élaboration et mise en oeuvre de plans d'action pour la réduction des déchets
- Système de recyclage mis en place; compostage là où c'est possible
- Centralisation de la collecte des déchets dangereux, stockage et élimination sans danger.

### MESURES PRISES :

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a converti sous forme électronique 35 formulaires courants. L'APECA incite tout son personnel à imprimer et à photocopier les documents recto-verso.

La diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) et l'APECA ont donné au programme « Des ordinateurs pour les écoles » 388 micro-ordinateurs excédentaires (110 de la DEO et 278 de l'APECA), en plus de logiciels.

Les Services ministériels d'Environnement Canada ont remplacé 47 manomètres au mercure. Depuis 1995, 92 % des manomètres au mercure (733 sur 800) ont été remplacés. Le Service météorologique du Canada a commencé à remplacer 65 baromètres au mercure. Dans les deux cas, le mercure a été recyclé.

### CONSERVATION DE L'EAU/ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Vérifications effectuées
- Élaboration et mise en oeuvre de plans de conservation
- Désignation de matériel et de mécanismes de conservation de l'eau et d'économies d'énergie pour les achats futurs (p. ex. robinetterie à faible débit, éclairage et chauffe-eau éconergétiques).

### MESURES PRISES :

La Base des Forces canadiennes de Gagetown a diminué de 12 % sa consommation d'eau traitée par rapport à 1989-1990, grâce à des plans de réduction approuvés.

### GESTION DU PARC AUTOMOBILE

- Optimisation de la consommation de carburant et recours à des carburants de remplacement pour économiser l'énergie et réduire les émissions
- Réduction du nombre de véhicules à utilisation ministérielle
- Analyse des émissions et entretien régulier
- Recyclage de l'ensemble des fluides et huiles utilisés

### MESURES PRISES :

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a continué de réduire ses émissions en employant des véhicules à carburant de remplacement, des voiturettes électriques et des appareils agricoles. En vertu du Programme de gestion des réservoirs d'AAC, tous les nouveaux réservoirs de carburant devront pouvoir recevoir du carburant 100 % éthanol. L'éthanol servira principalement à alimenter les véhicules à moteur.

Divers ministères (Transports Canada, Ressources naturelles Canada, Défense nationale, Environnement Canada, GRC) ont réduit la taille de leur parc automobile et y ont intégré davantage de véhicules à carburant de remplacement. Pour ses déplacements dans la région de la Capitale nationale, le ministre de l'Environnement utilise actuellement un véhicule à carburant de remplacement.

### ACHATS

- Inclusion de clauses « vertes » aux contrats de service et d'approvisionnement
- Réduction du recours aux produits chimiques nocifs (nettoyants, solvants, peintures à l'huile)

### MESURES PRISES :

Pour ses achats de papier à photocopie, Santé Canada a demandé à son personnel d'Ottawa d'acheter du papier contenant 30 % de déchets recyclés de post-consommation, au lieu du papier vierge. En se fiant aux achats de l'année précédente, on prévoit que cette mesure :

- sauvera 1 620 arbres;
- réduira la pollution atmosphérique de 1 776 kg.

En outre, Santé Canada a distribué des documents de formation et de sensibilisation sur les achats écologiques, par l'entremise de sa Direction générale des services de gestion, et fait partie du Manitoba Green Procurement Network (Réseau d'acquisition écologique du Manitoba), qui lui permet d'échanger de l'information

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### FORMATION ET SENSIBILISATION

- Formation du personnel aux méthodes et sensibilisation aux possibilités de conserver l'eau, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de faire des achats respectueux de l'environnement
- Sensibilisation du personnel à l'optimisation de la prévention de la pollution dans ses activités.

### MESURES CORRECTRICES

- Repérage du matériel utilisant des chlorofluorocarbures et des halons et remplacement chaque fois que possible
- Élimination progressive du matériel contenant des biphenyles polychlorés (BPC) et entreposage sécuritaire des BPC inutilisés
- Réservoirs de carburant conformes aux nouvelles lignes directrices et inspection régulière pour détecter les fuites.

avec le secteur de la gestion du matériel. Dans le même esprit, 271 employés de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont reçu une formation sur l'approvisionnement écologique; en tout, sur le million de dollars en achats faits par TPSGC par l'entremise de l'initiative Pouvoir d'achat 2000, 17,2 % étaient considérés comme « verts ».

### MESURES PRISES :

Le Plan d'action environnemental (PAE) en ligne est un outil Internet mis à la disposition du personnel de Développement des ressources humaines Canada, qui contient de l'information sur les initiatives gouvernementales, offre des possibilités de formation et présente des renseignements généraux sur l'environnement.

### MESURES PRISES :

TPSGC a continué d'atténuer les effets néfastes sur la couche d'ozone et le réchauffement planétaire des refroidisseurs qui se trouvent dans les propriétés de la Couronne exploitées par TPSGC. Les fuites de frigorigènes ont été de 2,11 %, soit bien en deçà du maximum visé de 4 %. Il ne reste plus que deux systèmes de réfrigération au halon appartenant à TPSGC; sept ont été démantelés.

### PRINCIPE DE PRUDENCE

La Déclaration de Rio définit ainsi le principe de prudence : « En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

Comme suite à l'adoption de cette définition dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, on a commencé à élaborer un cadre pour l'utilisation du principe au Canada. Les ministères et organismes fédéraux ont discuté de la signification du principe dans le contexte canadien.

### Réduction des déchets

Le ministère de la Défense nationale a réduit de 17 % par rapport à 1999-2000 le volume de déchets solides expédiés à la décharge, en partie grâce à de meilleures pratiques de détournement des déchets. Par exemple, la Base des Forces canadiennes de Borden a intensifié les activités de réemploi et de recyclage en détournant de la décharge 11 911 tonnes d'asphalte, de béton et de gravier, 19 tonnes de carton ondulé, dix tonnes de compost et 133 tonnes de métal et de biens blancs. **Mise à jour**

En 2000-2001, 39 des 49 projets de construction et de démolition (plus de 2 000 m<sup>3</sup>) réalisés au ministère de la Défense nationale comportaient des plans de réduction des déchets. De la même façon, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a mené des activités de vérification et de détournement des déchets dans l'exécution des projets de construction, de rénovation ou de démolition menés pour des ministères fédéraux tels que Santé Canada. **Mise à jour**

L'administration centrale de Développement des ressources humaines Canada s'est fixé comme objectif de réduire de 50 % par rapport aux niveaux de 1988 le volume de déchets qu'elle expédie à la décharge, pour le 31 mars 2001. Des vérifications des déchets effectuées à l'administration centrale ont révélé une baisse

d'environ 70 % par rapport aux volumes de 1988. De nombreux ministères fédéraux font état de résultats similaires grâce à des programmes comme « Non aux déchets » ou « Épargne-papier » et/ou à des initiatives permanentes de sensibilisation du personnel. Ainsi, les locataires des bâtiments publics loués par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada continuent d'avoir accès à des services de détournement des déchets solides. **Nouveau**

À la Base des Forces canadiennes de Gagetown, le Centre Éco-Déchets abrite un composteur en contenants qui est le deuxième en importance de l'Amérique du Nord. Grâce au compost produit au Centre, il n'est pas nécessaire d'acheter des engrais et des pesticides. Un second composteur en contenants a été livré et sera installé au Centre. Les responsables du Centre prévoient utiliser le compost pour procéder à la biorestauration d'Absorbal, de sols et de substances énergétiques contaminés (explosifs et propulsifs inactivés). **Nouveau**

### Efficacité énergétique/conservation de l'eau

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF), dirigée par Ressources naturelles Canada, est un programme volontaire qui aide les ministères et les organismes fédéraux à améliorer l'efficacité de leurs installations

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

au chapitre de la consommation d'eau et d'énergie. À ce jour, la conclusion de contrats de ce genre avec des entreprises privées du secteur énergétique a permis de financer des travaux de rénovation éconergétique dans plus de 6 500 immeubles fédéraux, entraînant une baisse annuelle d'environ 26 millions de dollars de la facture énergétique, une diminution considérable des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la salubrité et du confort des milieux de travail. Les projets découlant de l'IBF devraient réduire les émissions de 16 tonnes par année. **Mise à jour**

Comme principal gardien des biens appartenant à la Couronne, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a un rôle important à jouer dans la réduction des gaz à effet de serre et la conservation des ressources. Déjà, des initiatives d'économie d'énergie et de conservation des ressources en eau ont été mises en œuvre dans plus de 60 % (en superficie) du parc immobilier de la Couronne, et de nouvelles mesures sont prévues. **Mise à jour**

La centrale d'énergie de la Base des Forces canadiennes de Gagetown est maintenant alimentée au gaz naturel plutôt qu'au mazout, ce qui devrait abaisser de 14 % (8 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone) les émissions annuelles, en plus de réduire considérablement les émissions de dioxyde de soufre, un important précurseur des pluies acides. Ce projet a débuté en décembre 2000, et le nouveau système est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> avril 2001. **Nouveau**

Santé Canada a introduit en 2000-2001 plusieurs initiatives d'efficacité énergétique. La région de l'Atlantique a construit trois nouveaux bâtiments chauffés par des pompes thermiques. Dans les régions de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Québec, plusieurs bâtiments sont maintenant équipés d'un éclairage plus éconergétique et de systèmes énergétiques automatisés, régulés par les conditions internes. Les centres de santé des Premières Nations de la région de l'Ontario ont réduit leur

consommation énergétique (de 60 %) et leurs émissions de dioxyde de carbone en investissant dans deux unités géothermiques. On prévoit installer trois autres unités en d'autres endroits. **Nouveau**

### Gestion des opérations /installations

Le ministère de la Défense nationale s'est activement efforcé d'enlever et de remplacer les dispositifs d'extinction au halon équipant ses installations. En 2000-2001, on a enlevé le dernier équipement connu fonctionnant au halon dans l'infrastructure ministérielle, pour un taux d'élimination de 100 %. Dans l'ensemble, le ministère a récupéré, recyclé et entreposé en lieu sûr quelque 103 400 kg de halon. Il enregistre un déclin constant des fuites de halon, qui sont passées de 2 200 kg en 1994 à 503 kg en 2000. Cette initiative est citée sur le site Web des Réussites en matière de prévention de la pollution d'Environnement Canada, à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/pp>. **Mise à jour**

Comme propriétaire et exploitant d'aéroports, Transports Canada a la responsabilité de voir à une gestion adéquate du glycol employé dans les opérations de dégivrage. L'analyse de la concentration en glycol des échantillons prélevés dans les eaux de ruissellement des aéroports en 1999-2000 révèle une amélioration constante de la gestion des effluents de glycol résultant des opérations de dégivrage. On peut en partie imputer cette amélioration aux plans détaillés de gestion du glycol que doivent dresser les compagnies d'aviation et/ou de service au sol dans les aéroports exploités par Transports Canada, et que les autorités portuaires sont encouragées à présenter avant chaque saison de dégivrage. De plus, on a installé, dans les grands aéroports, des systèmes de récupération-réemploi du glycol excédentaire. **Mise à jour**

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada a désigné trois lieux de démonstration de la prévention de

La base des Forces canadiennes Comox prévoit récupérer et réutiliser quelque 22 000 litres de carburant d'avions et réduire la quantité globale de déchets dangereux produits.



la pollution dans les installations fédérales, en collaboration avec les Services correctionnels du Canada, l'établissement de Warkworth à Campbellford (Ontario), le centre de traitement du courrier et l'atelier de réparation des véhicules d'Ottawa de la Société canadienne des postes, et les Services d'impression de la Chambre des communes. Dans chaque cas, on a réalisé plusieurs projets pilotes visant à démontrer au personnel d'exécution et de gestion comment les pratiques de prévention de la pollution peuvent empêcher la production de déchets dangereux, accroître l'efficacité et améliorer la santé et la sécurité au travail. Après quoi, les ministères fédéraux étaient encouragés à institutionnaliser partout en leur sein les pratiques ayant donné des résultats positifs. Parmi les projets de démonstration fructueux, mentionnons

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### LA LOI SUR LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT ET L'ACHAT DE VÉHICULES

La Loi sur les carburants de remplacement accélérera l'utilisation au Canada des carburants de remplacement pour véhicules (CRV) dans les véhicules automobiles et réduira les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre.

La Loi vise le parc automobile fédéral, et confère donc au gouvernement un rôle de premier plan dans l'utilisation des CRV.

Par exemple, la Loi oblige les ministères et organismes fédéraux à examiner chaque nouvelle acquisition de véhicule en fonction de la consommation annuelle estimative de carburant et des principales tâches opérationnelles du véhicule, et à acheter un véhicule aux CRV dans au moins 75 % des cas où cela s'avère à la fois rentable et faisable sur le plan opérationnel.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE  
PRÉVENTION DE LA POLLUTION  
2000 - 2001



C'est à la base des Forces canadiennes de Gagetown que se trouve un composteur en contenants, deuxième en importance en Amérique du Nord. Le compost produit réduit le besoin d'acheter des fertilisants et des pesticides.

l'emploi de nettoyants pour planchers non émulsifiants et non toxiques, et le remplacement des bains de solvants organiques par des bacs de lavage utilisant des solutions aqueuses. Les résultats probants obtenus dans le cadre de ce programme ont amené la Société canadienne des postes à étendre certains des projets à l'ensemble de ses installations. **Mise à jour**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a participé à la conception de la nouvelle ambassade du Canada, à Berlin en Allemagne. On a approuvé un plan qui intègre les principes de durabilité et qui tient compte de l'efficacité énergétique, de la qualité de l'air, du choix des matériaux de construction, de la collecte des eaux de pluie et d'un aménagement paysager nécessitant peu d'entretien. **Nouveau**

La Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont lancé une initiative visant à atténuer les répercussions environnementales du choix des matériaux de construction employés dans la construction d'un nouvel immeuble fédéral à Vancouver. Diverses options ont été considérées pour les couvre-planchers; les peintures, les teintures et scellants; les murs et plafonds; les luminaires; la menuiserie; le mobilier; les portes; les cadres; les accessoires de plomberie. **Nouveau**

Depuis 1990, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la conception et à l'expérimentation de filtres au charbon pour traiter les excédents de pesticides et d'herbicides provenant de ses opérations d'épandage. Le produit final du traitement au charbon est de l'eau décontaminée, qui sert à irriguer les cultures ou à laver l'équipement. Les pesticides sont absorbés par des filtres au charbon qui sont retraités après usage. Plusieurs installations d'AAC se servent déjà de cette technologie. **Nouveau**

On a révisé les ordres techniques des Forces canadiennes de la Défense nationale portant sur les procédures d'essai de largage du carburant pour les hélicoptères Labrador CH 113, afin de préciser l'application des procédures au sol plutôt qu'en vol. L'essai des systèmes au sol plutôt qu'en vol permet de récupérer tout le carburant. **Nouveau**

La Base des Forces canadiennes de Comox a mis au point un système complet de collecte et de traitement du carburéacteur usagé, qui permet de le retourner dans le réseau de stockage pour réemploi. On prévoit récupérer ainsi quelque 22 000 litres de carburant, et réduire de 23 % le volume global de déchets dangereux produits par la base. **Nouveau**

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

Au début de 2000, la Base des Forces canadiennes de Trenton a amorcé l'examen de son système de chloration au gaz servant à désinfecter les effluents de son centre d'épuration des eaux usées. En faisant appel à des techniques de prévention de la pollution, le personnel de la base a examiné les diverses technologies de rechange disponibles et a opté pour un système aux ultraviolets (UV). Le remplacement du système au chlore a permis d'éliminer les résidus chlorés des effluents, qui s'avéraient toxiques pour la vie aquatique. En outre, le système aux ultraviolets a éliminé les opérations de stockage, d'expédition et de manipulation du chlore, un produit chimique corrosif, et la nécessité d'analyser et de déclarer les résidus de chlore dans les effluents. Le système aux ultraviolets est entré en service en avril 2001. **Nouveau**

La Défense nationale a réduit le niveau d'utilisation des ingrédients actifs dans les pesticides.\* En 2000-2001, l'utilisation déclarée d'ingrédients actifs était de 3 262 kg, soit une baisse de 47 % en regard des 6 178 kg déclarés pour 1999-2000. Ainsi, par rapport à 1993-1994, la Base des Forces canadiennes de Gagetown a en 2000-2001 diminué de 94 % l'utilisation des ingrédients actifs dans les pesticides (410 kg contre 7 000 kg). En outre, la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des parasites dans plusieurs autres bases des Forces canadiennes a considérablement contribué à la réduction ministérielle. **Nouveau**

### Gestion des parcs automobiles

Ressources naturelles Canada a réduit de 40 % la taille de son parc automobile par rapport à 1995, et atteint ses objectifs en la matière. Plus de 20 % des véhicules de ce ministère sont alimentés par des carburants de remplacement plus propres.

**Mise à jour**

Le programme ÉcoRoute offre aux gestionnaires du parc automobile fédéral de l'information et des outils pour améliorer l'efficacité opérationnelle de leur parc de véhicules, pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer l'adoption des carburants de remplacement. Dans le cadre de ce programme, on a fait valoir aux gestionnaires de parc automobile des ministères et organismes fédéraux les avantages de la berline Toyota Prius, un véhicule électrique hybride (essence/électricité). Par rapport aux véhicules classiques, le principal avantage des véhicules électriques hybrides (VEH) est qu'ils ont un meilleur rendement énergétique et qu'ils rejettent moins de polluants. On s'attend à ce que la Prius consomme de 1,5 à 2,5 fois moins d'essence qu'un véhicule moyen de taille intermédiaire. Le gouvernement fédéral a acheté 52 VEH en 2000-2001, dont la moitié par la Défense nationale et Transports Canada. Sous l'égide du Projet véhicules électriques Montréal 2000, le personnel de la Région du Québec d'Environnement Canada a parcouru plus de 7 500 kilomètres depuis 1999-2000 dans un véhicule Solectria Force, un véhicule léger mû entièrement à l'électricité. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a préparé le Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement, qui contient de l'information sur les véhicules à carburant de rechange. **Nouveau**

Le modèle E85 est un autre véhicule à carburant de rechange couramment acheté par le gouvernement fédéral. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'en est procuré trois unités en 2000-2001. Le modèle E85 est conçu pour utiliser un mélange moins polluant, composé à 85 % d'éthanol et 15 % d'essence ordinaire. **Nouveau**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a organisé pour son personnel des exposés sur les méthodes de conduite écologiques (entretien régulier pour optimiser le rendement, réduire le poids transporté pour améliorer la consommation, maintenir une pression adéquate dans les pneus, éviter de laisser tourner inutilement le moteur au ralenti). **Nouveau**

### Approvisionnement

En 2000-2001, Développement des ressources humaines Canada a consacré quelque 6,3 millions de dollars aux achats écologiques. Le Ministère s'est fixé comme objectif d'accroître de 5 % le montant versé pour les achats écologiques d'ici le 31 mars 2002. **Nouveau**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a incorporé des critères écologiques à ses marchés de services de blanchissage et de location d'uniformes. Les entreprises sont tenues d'indiquer le volet environnemental des travaux qu'elles effectuent pour l'Agence. Celle-ci a également mis en place un outil Internet qui signale les produits aux attributs écologiques (teneur en matières recyclées, moins de résidus polluants, facilité de réemploi et de recyclage). À l'avenir, l'Agence distribuera à son personnel des bulletins sur l'approvisionnement écologique, et se dotera d'une stratégie d'approvisionnement écologique. **Nouveau**

\* « Utilisation d'ingrédient actif » est une expression réglementaire considérée comme la valeur la plus indiquée pour mesurer l'usage des pesticides. Les pesticides ne sont pas tous employés à une concentration de 100 %. En fait, la concentration de l'ingrédient actif dans les produits pesticides varie grandement. Lorsqu'il s'agit de mesurer les réductions dans l'utilisation des pesticides, la quantité d'ingrédient actif est un outil de comparaison plus exact que la quantité de produit pesticide.

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### Formation et sensibilisation

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique est en train d'élaborer une trousse et des outils de formation destinés à ses agents de programme, pour les aider à promouvoir l'éco-efficacité et la gestion environnementale auprès des petites et moyennes entreprises, des partenaires et des intervenants. **Mise à jour**

La Défense nationale continue d'offrir son cours pour les agents environnementaux des unités. Depuis 1998, plus de 1 500 membres du personnel l'ont suivi. En 2000-2001, la Base des Forces canadiennes de Borden en a publié une nouvelle version. Le Ministère donne également de la formation sur la sensibilisation aux questions d'environnement, sur la prévention des déversements et sur les mesures d'intervention d'urgence à divers employés et aux membres des Forces canadiennes un peu partout au pays, chaque année. **Mise à jour**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a offert à son personnel des cours de formation et de sensibilisation portant sur la prévention de la pollution et sur d'autres éléments du développement durable. Les cours ont été incorporés à des activités de formation en gestion immobilière, à une formation destinée aux chefs de mission et aux séances d'orientation destinées aux nouveaux employés. **Nouveau**

Dans la région des Prairies et du Nord, Environnement Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord ont mis sur pied un cours de formation sur la prévention des déversements, qu'ils ont dispensé aux Premières Nations Black Lake et Fond-du-Lac dans le nord de la Saskatchewan. Plus de 25 personnes y ont participé. On a également produit un document vidéo de formation, qui a été distribué aux autres Autochtones et non-Autochtones de la région. **Nouveau**

Dans la Région de l'Atlantique, Environnement Canada a offert à deux reprises le cours « Technique d'évaluation pour la restauration

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique aide ses agents de programmes à promouvoir l'éco-efficacité et la gestion environnementale en élaborant, à leur intention, des trousse et des outils de formation.



des rives » au personnel d'intervention d'urgence d'organismes gouvernementaux et industriels. Les participants ont pu y obtenir de l'information sur les techniques de nettoyage moins toxiques (quand c'est possible), la prévention ou la réduction des dégâts, et la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates en cas de déversement pétrolier en zone côtière. Environnement Canada avait comme partenaires Ressources naturelles Canada, la Garde côtière canadienne, l'Équipe d'intervention d'urgence de l'Atlantique et Point Tupper Marine Services. Depuis trois ans, deux cours sont offerts chaque année à quelque 25 personnes. Le cours est en bonne partie axé sur la prévention des déversements, puisqu'il est moins onéreux et plus facile de prévenir les déversements que d'en nettoyer les dégâts après coup. **Nouveau**

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) encourage les pratiques de prévention de la pollution en assurant la prise en compte des considérations environnementales dès les premières étapes du processus décisionnel. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont intégré l'évaluation environnementale — un élément clé dans la prévention de la pollution — à leurs cadres de politique et adopté des lignes directrices basées sur la LCEE. Dans le même esprit, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié un cadre sur l'évaluation environnementale des négociations commerciales.

## Section 2: Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

### EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE \*

**Objectif :** Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral

Mesures :	Statut :	Exemples :
1. Incorporer dans la législation fédérale des dispositions relatives à la prévention de la pollution.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</li> </ul>
2. Établir et mettre en place des politiques écologiques.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Écologisation des opérations gouvernementales</li> </ul>
3. Établir un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable afin de faire progresser le dossier de la prévention de la pollution au sein du gouvernement fédéral.	Achevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le commissaire a été nommé à la suite des modifications apportées en 1995 à la Loi sur le vérificateur général.</li> </ul>
4. Intégrer la prévention de la pollution dans les politiques et les programmes des ministères.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipe de prévention de la pollution d'Environnement Canada</li> <li>Exécution des programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</li> <li>Initiative des bâtiments fédéraux</li> <li>Ordres techniques des Forces canadiennes sur les opérations d'essai de largage de carburant</li> </ul>

### Changements de comportement

Une étude effectuée en 2000 chiffrait à quelque 1,5 mégatonne par année les émissions de dioxyde de carbone imputables aux déplacements des fonctionnaires fédéraux. Pour contrer le problème, divers ministères fédéraux, dont Transports Canada et Santé Canada, encouragent les modes de transport « verts » — marche à pied, vélo, transports en commun et covoiturage. Ainsi, Transports Canada a installé de nouveaux supports à vélos et des caméras de sécurité à son administration centrale, à Ottawa. La participation de 43% du personnel de Transports Canada au deuxième Défi transport national a permis de réduire de plus de 25 tonnes les émissions des véhicules automobiles. Le Défi transport national a également remporté un franc succès à Santé Canada, où la participation de 1 700 employés a réduit les émissions de 300 tonnes.

Mise à jour

\* Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine au sein du gouvernement fédéral.

### PROJETS À VENIR

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est en train de mettre sur pied un nouveau site Intranet appelé Réseau d'approvisionnement écologique, qui aidera les ministères et les organismes fédéraux à intégrer les principes d'achat écologique à leurs politiques, programmes et processus d'acquisition. Le site s'adresse plus spécialement aux gestionnaires du matériel, aux agents d'approvisionnement et aux autres membres du personnel qui participent directement aux achats de biens et services. TPSGC continue d'incorporer des clauses de responsabilité environnementale au Devis directeur national, en y faisant particulièrement mention de l'énergie, de l'eau et des déchets solides et dangereux. En outre, TPSGC est le principal ministère à s'approvisionner en « énergie verte » au nom du gouvernement fédéral.
- Le plan de gestion intégrée des parasites de la Base des Forces canadiennes de Borden, visant à coordonner la gestion des pesticides, a été lancé en mai 2000 et mené à terme en mai 2001. Dans ce sillage, on a élaboré en 2000-2001 une base de données (appelée PESTMAN) pour surveiller l'utilisation des pesticides, qui sera testée en 2001-2002.
- En 2000-2001, Environnement Canada et la Base des Forces canadiennes de Kingston ont signé une entente en vue de participer à une initiative portant sur l'évaluation de la conformité à la réglementation et la détermination des possibilités de prévention de la pollution dans la production et la gestion des déchets dangereux. D'autres organisations fédérales, comme la Monnaie royale canadienne, la Base des Forces canadiennes de Petawawa et la GRC, participeront à ce programme de prévention de la pollution par les déchets dangereux dans les installations fédérales en Ontario.
- La Région du Québec d'Environnement Canada a pris des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par ses propres activités. Un inventaire servant à évaluer les émissions régionales de gaz à effet de serre a confirmé que plus de 59 % de ces émissions étaient imputables aux transports. Pour réduire les émissions causées par son personnel, le bureau régional a instauré en 2000-2001 un programme en deux temps, dont les deux étapes doivent se dérouler en 2001-2002. La première étape, qui couvre le navettage quotidien du personnel, a pour but de promouvoir et de faciliter les modes de transport plus écologiques. La seconde étape concerne les déplacements professionnels effectués par les employés, et est axée sur les déplacements urbains dans le corridor Québec-Windsor. Un logiciel de géoréférencement conçu spécialement pour le programme permet de consigner tous les déplacements des employés, par mode et type de transport, en plus des émissions de gaz à effet de serre associées à ces déplacements. Cet outil servira à inciter tous les employés à utiliser le mode de transport qui engendre le moins d'émissions. Cette étape vise à diminuer de 10 % les émissions de gaz à effet de serre.

# Progrès réalisés avec les autres gouvernements

**Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution :**  
favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution

## Partenaires nationaux

En juin 2000, le gouvernement du Canada et les ministres provinciaux et territoriaux siégeant au Conseil canadien des ministres de l'Environnement (sauf le Québec) ont adopté de nouveaux standards pan-canadiens relatifs aux particules et à l'ozone, qui établissent pour l'an 2010 des cibles de concentration concernant la qualité de l'air ambiant dans le cas de l'ozone au niveau du sol et des particules fines. Environnement Canada collabore avec les provinces et les territoires pour élaborer des stratégies exhaustives de réduction des émissions dans quelques-uns des principaux secteurs industriels du pays. De leur côté, les autorités provinciales et territoriales prennent d'autres mesures principalement axées sur les sources commerciales et industrielles existantes, en vue d'assurer l'observation des nouveaux standards pour 2010. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté ou accepté en principe en juin 2000 d'autres



Le programme Transport actif de Vert l'action encourage l'utilisation des modes de transports actifs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## PROGRAMME DE MÉRITE DU CCME POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION - 2000

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) accorde une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la prévention de la pollution. Les prix du CCME pour la prévention de la pollution ont été remis en 2000 aux lauréats suivants :

- Hydro One Remote Communities Inc., de l'Ontario, pour avoir raffermi son engagement envers l'environnement et incorporé la prévention de la pollution à sa politique environnementale. L'entreprise collabore avec des collectivités éloignées pour trouver et mettre en application des technologies basées sur les énergies renouvelables, comme les éoliennes et les centrales hydroélectriques au fil de l'eau.
- Irving Pulp & Paper Ltd., de Saint John au Nouveau-Brunswick, pour avoir élaboré et mis en oeuvre un procédé novateur et intégré qui réduit les niveaux de pollution dans les eaux usées. Une des techniques introduites est l'osmose inverse.
- Dow Chemical (Ouest du Canada), pour avoir écarté le risque de déversement de chlore liquide toxique et de rejet de chlorofluorocarbones (CFC) nocifs pour la couche d'ozone en délaissant les équipements de liquéfaction du chlore ainsi qu'en éliminant son stock de chlore liquide et ses systèmes de réfrigération aux CFC.
- L'Association canadienne des constructeurs de véhicules, pour avoir été le fer de lance du Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien (un partenariat industrie-gouvernement). Parmi les entreprises participantes, on note DaimlerChrysler Canada Inc., Ford du Canada Ltée et General Motors du Canada Ltée.
- Irving Oil – Refining Division, dans le Canada atlantique, pour avoir offert aux consommateurs une essence à faible teneur en soufre deux ans avant l'entrée en vigueur des exigences réglementaires.
- Conoco Canada Ltd., de Calgary en Alberta, a reçu le prix de la catégorie « Réduction des gaz à effet de serre » pour avoir mis en oeuvre un programme d'atténuation des émissions atmosphériques à son usine de Peco. C'était la première fois en 2000 qu'on remettait le prix de cette catégorie, qui récompense l'entreprise ayant réussi à contrer le plus les émissions de gaz à effet de serre par la prévention de la pollution.

Pour plus de détails sur le Programme de mérite du CCME, consulter le site Web du CCME à l'adresse <http://www.ccme.ca>.





## Section 2: Progrès réalisés avec les autres gouvernements (suite)

importants standards pan-canadiens sur la qualité de l'air, en ce qui touche le mercure, le benzène ainsi que les dioxines et les furannes. **Mise à jour**

### Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux

Santé Canada a soutenu le programme de transport actif Vert l'action en versant des contributions à la Fédération canadienne des municipalités pour des projets de surveillance et d'évaluation. Le programme de transport actif encourage les municipalités à combattre les problèmes de sécurité et d'efficacité associés aux modes de transport actifs.

Parmi les projets réalisés cette année, mentionnons le projet Collingwood Trails, le Go Green Employee Transportation Choices Pilot (projet pilote Vert l'action de choix de transport pour la main-d'œuvre du district de Vancouver Nord), ainsi que le projet pilote d'ateliers sur la planification des transports actifs au Nouveau-Brunswick. Ces trois projets ont contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en intégrant d'autres modes de déplacement au processus municipal de planification, notamment par l'aménagement de sentiers et la modification des règlements sur la circulation. Pour plus d'informations, visiter le site <http://www.goforgreen.ca>. **Mise à jour**

L'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, un programme quinquennal, vise des objectifs prioritaires comme protéger la qualité de l'air et de l'eau, promouvoir la durabilité des collectivités et bâtir des partenariats pour maintenir la viabilité de la région en Colombie-Britannique. Parmi les projets axés sur la protection de la qualité de l'air et la lutte aux changements climatiques, on souhaite soutenir l'élaboration d'un plan de gestion du bassin atmosphérique pour l'agglomération de Vancouver et la vallée du bas-Fraser. En ce qui touche la qualité des eaux, on a notamment collaboré avec le district régional de Nanaimo pour formuler des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales, à l'intention des gouvernements locaux. Des travaux



Le ministère de l'environnement de la Nouvelle-Écosse et Environnement Canada ont signé un Protocole d'entente sur la prévention de la pollution, et se sont engagés à unir leurs efforts dans le but de faire avancer la question de la prévention de la pollution au moyen de plans de travail concertés, de mesures conjointes et de rapports de suivi.

sont également en cours à Surrey pour fixer des normes et établir des règlements municipaux encourageant un développement urbain durable. **Mise à jour**

Comme solution de rechange à l'agrandissement du réseau routier de la municipalité régionale de Halifax, le projet TRAX, du Ecology Action Centre (avec l'aide financière d'ÉcoAction), a pour but de diminuer l'utilisation des véhicules à un seul occupant et d'étendre son programme de réduction des déplacements à 10 ou même à 15 lieux de travail. Le projet TRAX aidera sensiblement le gouvernement local à honorer son engagement consistant à abaisser de 20 % la production de gaz à effet de serre. L'objectif biennal du projet est de réduire de 750 000 kg par année les émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'informations, visiter le site <http://www.trax.ns.ca>. **Mise à jour**

La ville de Toronto a dû réviser son règlement municipal sur l'utilisation des eaux usées, après que le conseil municipal eut décidé de cesser l'incinération des déchets et d'instaurer une utilisation bénéfique de 100 % des biosolides pour le 31 décembre 2000. Le 6 juillet 2000, on adoptait un règlement qui imposait des limites sur 27 produits organiques toxiques et qui resserrait les normes régissant la majorité des onze métaux lourds visés par les Recommandations sur l'emploi des biosolides et des autres déchets sur le

territoire agricole de l'Ontario. Toute industrie qui déverse dans le réseau d'égouts torontois un des polluants visés devra préparer un plan de prévention de la pollution, assorti d'un résumé. Environnement Canada prête main-forte aux autorités municipales sur le volet « prévention de la pollution » du nouveau règlement, ainsi qu'en parrainant des séances de formation pour les fonctionnaires municipaux chargés d'appliquer le règlement. **Nouveau**

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a investi du temps et de l'argent pour sensibiliser ses partenaires municipaux et provinciaux aux avantages et à la nécessité inhérente de la réduction à la source dans tout programme de gestion des eaux usées. Plusieurs colloques sur le sujet ont été organisés dans les collectivités, qui ont ainsi pu joindre leurs efforts et mettre en œuvre les meilleures options s'offrant à eux, tant pour le traitement classique des eaux usées que pour les méthodes plus novatrices de réduction à la source. On a fait valoir les avantages de la réduction à la source au personnel d'Environnement Canada chargé d'ébaucher une stratégie nationale sur les eaux usées municipales. **Nouveau**

En septembre 2000, le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse et Environnement Canada ont signé un protocole d'entente sur la prévention de la pollution, qui est le premier du genre au pays et qui engage les deux ministères à se concerter pour promouvoir la prévention de la pollution par des plans de travail conjoints, des mesures de collaboration et des rapports de suivi. Le protocole d'entente encourage la création d'un guichet unique, démarche privilégiée par la clientèle, et il améliore la capacité des deux parties à recueillir des fonds. En outre, il est perçu comme un premier pas pour encourager les autres ministères chargés de l'exploitation des ressources et du développement économique à signer le protocole d'entente. **Nouveau**

## Section 2: Progrès réalisés avec les autres gouvernements (suite)

Le Comité consultatif sur la mise en œuvre de la prévention de la pollution en Colombie-Britannique a publié un rapport recommandant que toute installation industrielle importante de la province ait accès à un processus de planification de la prévention de la pollution, volontaire et de niveau « conformité plus ». Le processus sera supervisé et soutenu par le ministère britanno-colombien de l'Eau, des Terres et de la Protection de l'air, Environnement Canada, l'industrie, les syndicats, les gouvernements régionaux et locaux, les groupes environnementaux et les universités. Les plans de prévention de la pollution des installations participantes devront nécessairement être assortis de mesures de rendement telles que la consommation de matières premières, les émissions résiduelles, les déversements et les rejets. **Nouveau**

En septembre 2000, les gouvernements du Canada et du Yukon ont signé une entente portant sur la création du Centre de solutions énergétiques à Whitehorse. Le Centre, qui a ouvert ses portes en décembre 2000, offre un guichet unique aux Yukonnais qui souhaitent en savoir plus long sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En outre, le Centre facilite

l'exécution des programmes énergétiques des deux gouvernements, il aide à repérer les occasions d'agir et il offre un soutien technique pour la réalisation des projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables au Yukon. **Nouveau**

En 2000, le gouvernement fédéral a publié le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN). Cette initiative, dirigée par Pêches et Océans Canada et Environnement Canada, résulte d'un effort concerté des autorités fédérales, provinciales et territoriales. Le PAN viendra s'ajouter aux initiatives fédérales, provinciales et territoriales, comme celles ayant trait à la gestion intégrée dans la région côtière, aux zones marines côtières protégées et à la prévention de la pollution. Au nombre des activités clés du PAN, on compte la promotion de la gestion de la zone côtière, la collaboration à des actions communautaires, l'établissement d'un centre d'information, la promotion d'un meilleur traitement des eaux usées, l'élaboration de lignes directrices et de codes de pratiques et la préparation de rapports d'étape annuels. **Nouveau**

### EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE\*

**Objectif :** Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution

Mesures :	Statut :	Exemples :
1. Examiner les lois, les règlements et les politiques en vue d'harmoniser les démarches axées sur la prévention de la pollution	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Standards pan-canadiens du Conseil canadien des ministres de l'Environnement</li> <li>Protocole d'entente entre Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse</li> </ul>
2. Concevoir des outils pratiques, tels des codes de pratiques et des lignes directrices, pour permettre aux gens de mettre en œuvre la prévention de la pollution à un niveau opérationnel.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de planification de la prévention de la pollution de la Colombie-Britannique</li> <li>Centre de solutions énergétiques</li> </ul>
3. Éduquer le public en matière de prévention de la pollution et former les groupes pertinents sur les aspects techniques de la prévention de la pollution.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de mérite du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour la prévention de la pollution</li> <li>Programme du Fonds d'action pour le changement climatique</li> </ul>

\* Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine par les autres ordres de gouvernement au Canada.

# Progrès réalisés avec le secteur privé

**Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités du secteur privé.**

## Prévention de la pollution industrielle

Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) consistait en une initiative multi-intervenants de prévention et de réduction de la pollution, à laquelle participaient des groupes industriels, des organismes de santé et des associations professionnelles, ainsi que des administrations publiques de tout le Canada. À l'aide de mesures volontaires, ARET visait la quasi-élimination de 30 substances toxiques, persistantes et bioaccumulables, ainsi qu'une diminution considérable des émissions de 87 autres substances toxiques. Globalement, on a enregistré une baisse de 67 % des rejets toxiques visés par ARET, comparativement aux niveaux de l'année de référence. Sur les 316 installations participant au programme, 136 ont déjà atteint ou excédé les cibles de l'an 2000 pour toutes les catégories de substances au sujet desquelles elles font rapport. Environnement Canada, Industrie Canada et d'autres ministères et organismes se sont engagés à élaborer un nouveau programme pour succéder à ARET. Des consultations multipartites sur ce nouveau programme ont eu lieu dans l'ensemble du pays en 2000-2001. **Mise à jour**

Le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), qui représente plus de 3 000 entreprises, fait rapport sur environ 90 % de la demande énergétique totale du secteur industriel, via 23 groupes de travail. Le PEEIC a comme objectif d'ensemble une amélioration globale de 1 % par année dans l'intensité énergétique industrielle, jusqu'en 2005. De 1990 à 1999, l'intensité énergétique industrielle s'est améliorée en moyenne d'environ 2 % par année, tandis que l'on a confirmé que les émissions pour 1999 s'avéraient d'environ 2 % inférieures à celles de l'année de référence 1990. En tablant sur le PEEIC, Ressources naturelles Canada collabore avec l'industrie dans l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels. En mars 2001, on avait recruté dans le cadre de cette initiative près de 300 entreprises, représentant quelque 74 % de la consommation énergétique industrielle. Grâce à des investissements de 210 millions de dollars (comprenant les contributions du gouvernement fédéral et celles des entreprises), ces entreprises ont réduit de 21 millions de dollars leur facture énergétique annuelle, et abaissé de 175 000 tonnes par année leurs émissions

de dioxyde de carbone. Pour plus d'information sur le PEEIC, consulter <http://oe.nrcan.gc.ca/cipec/peel/peeic/index.cfm>. **Mise à jour**

Statistique Canada, par le truchement d'une enquête sur les dépenses en protection de l'environnement des entreprises, recueille des données sur les investissements consentis dans ce domaine par les industries primaires et manufacturières, les entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité et les entreprises de transport par pipeline et de distribution du gaz naturel. Au chapitre des dépenses en technologies et méthodes de prévention de la pollution, les procédés de réemploi et de recyclage des matériaux<sup>1</sup> demeurent l'investissement le plus populaire (plus de 65 %). Après le réemploi et le recyclage, on trouvait la prévention des fuites et des déversements (59 %) et l'économie d'énergie (45 %). Ces trois méthodes demeurent depuis 1995 les investissements les plus populaires dans le domaine de la prévention de la pollution. **Mise à jour**

## FRÉQUENCE DES MÉTHODES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Année	Pourcentage du nombre total déclaré						
	Conception ou reformulation des produits	Substitution ou modification des procédés de production	Recirculation, récupération, réemploi ou recyclage	Économie d'énergie	Substitution de matériaux ou de solvant	Prévention des fuites et des déversements	Autres
1995	9,9	31,8	63,5	36,9	33,0	50,2	4,7
1996	10,9	30,6	66,2	41,7	36,5	49,2	8,4
1997	14,7	24,2	63,6	42,1	37,0	51,2	9,9
1998	16,7	23,0	65,5	45,3	30,7	58,6	9,7

**Notes** 1. Ce tableau ne couvre que les données déclarées.  
2. La question sur les méthodes de prévention de la pollution était différente pour les années de référence 1995 et 1996. Par conséquent, les comparaisons visant la période 1995 à 1998 donnent des indications générales mais doivent être traitées avec circonspection.

**Sources** Statistique Canada, 1998, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1995*, n° de catalogue 16F006XIE, Ottawa, juillet.  
Statistique Canada, 2000, *Dépenses en protection de l'environnement dans le secteur des affaires, 1996 et 1997 (révisé)*, n° de catalogue 16F006XIE, Ottawa, août.  
Statistique Canada, 2001, *Dépenses en protection de l'environnement dans le secteur des affaires, 1998*, n° de catalogue 16F006XIE, Ottawa, novembre.

1 L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée par un secteur divisée par la quantité totale d'activité dans ce secteur au cours d'une année.



## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### DE L'INFORMATION UTILE SUR LES ENTREPRISES ENVIRONNEMENTALES

Pour connaître les capacités en prévention de la pollution des meilleures entreprises canadiennes de service et de technologie, il faut visiter Solutions environnementales canadiennes (SEC) à l'adresse [prods.businesscanada.ic.gc.ca/Ces\\_Web/\\_index\\_cfm](http://prods.businesscanada.ic.gc.ca/Ces_Web/_index_cfm). Conçu par Industrie Canada, SEC traite des problèmes environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, à l'énergie, ainsi que des travaux de recherche et développement. C'est un lien direct vers les solutions et les entreprises canadiennes qui peuvent les fournir. Le secret de l'efficacité de SEC réside dans son exhaustivité - le site énumère 2 000 problèmes et solutions dans le domaine de l'environnement, et plus de 900 sociétés qui offrent ces solutions.

Industrie Canada a participé à la conception d'accords et d'initiatives volontaires. Le recours aux mesures volontaires permet à l'industrie canadienne de formuler des stratégies innovatrices et rentables de prévention de la pollution. Ce ministère examine le succès de certaines mesures volontaires, détermine les points à améliorer et repère les secteurs pouvant convenir de nouvelles initiatives. Par exemple, Industrie Canada a participé, en tant que membre de la commission consultative gouvernementale, au Programme de gestion environnementale du Conseil du vinyle du Canada. Ce programme, essentiellement axé sur la prévention de la pollution, consiste en six principes directeurs, cinq secteurs d'engagement et une série d'actions pratiques, dont on trouve un exposé dans le premier rapport annuel publié en septembre 2000. **Mise à jour**

### Initiatives sectorielles

#### Agriculture et alimentation

Environnement Canada a mis sur pied un projet triennal de démonstration du compostage du lisier liquide, qui consiste à installer, à exploiter et à surveiller un composteur à échelle réelle dans une porcherie pour nourrir 3 000 têtes, en Ontario. On souhaite démontrer l'efficacité du système de compostage pour combattre les odeurs, empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet devrait diminuer de 50 % les émissions de méthane, comparativement aux méthodes classiques de manutention des lisiers liquides. Le projet a été approuvé en juin 1999, son lieu de réalisation a été choisi en août 2000, et il prendra fin le 31 mars 2002. Agriculture et Agroalimentaire Canada joue également un rôle dans la gestion des fumiers grâce à son site Web FumierNet, une riche banque de documentation que l'on met à jour régulièrement en y publiant de nouvelles informations et les résultats des projets en cours. L'adresse du site Web est <http://res2.agr.ca/initiatives/manurenet/manurenet.html>. **Mise à jour**

#### Automobile

En 2000-2001, l'Association des fabricants de pièces d'automobile a, dans le cadre de son Projet de prévention de la pollution, commencé à négocier avec Environnement Canada un



L'initiative ÉnerGuide pour les véhicules, établie par Ressources naturelles Canada, incite les constructeurs de véhicules à apposer une étiquette ÉnerGuide sur les nouveaux véhicules vendus au Canada.

nouveau protocole d'entente qui intégrera des cibles de performance en prévention de la pollution à un système de gestion environnementale basé sur la norme ISO 14001. Selon les 44 études de cas réalisées jusqu'à maintenant depuis décembre 1993, 1 189 tonnes de substances préoccupantes, dont le chrome, l'aluminium, le xylène, le trichloroéthane et l'acide chromique, ont fait l'objet de mesures de réduction ou d'élimination. Pour plus d'information, visiter le site Web de l'Association à l'adresse <http://www.apma.ca>. **Mise à jour**

Le Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien a comme objectif clair et précis de favoriser une réduction et/ou une élimination vérifiable des produits toxiques persistants et des autres substances employées, produites ou rejetées par les constructeurs d'automobiles. Ce projet consiste en un partenariat industrie-gouvernement entre l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV), Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, DaimlerChrysler, Ford et General Motors. Lancé en 1992, il s'agit du plus ancien programme volontaire de concertation gouvernement/industrie pour la prévention de la pollution au Canada. Il a jusqu'à maintenant permis de réduire et/ou d'éliminer plus de 400 000 tonnes de substances toxiques et autres. Chaque compagnie, par l'entremise de son réseau de fournisseurs, a recouru à une combinaison de techniques pour prévenir, réduire ou éliminer la pollution à la source. Outre la réduction et/ou l'élimination de polluants, les entreprises membres ont économisé quelque





## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

11 millions de dollars grâce au projet, qui a obtenu en juin 2001 un Prix pour la prévention de la pollution du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'ACCV à l'adresse <http://www.cvma.ca>. **Mise à jour**

Dans le cadre de l'initiative ÉnerGuide pour les véhicules de Ressources naturelles Canada, les fabricants d'automobiles apposent une étiquette ÉnerGuide aux véhicules neufs vendus au Canada. L'étiquette indique la cote de consommation du véhicule et une estimation du coût annuel en carburant, pour aider les consommateurs à choisir le véhicule le plus éconergétique qui réponde à leurs besoins. Selon un sondage mené en 1999 chez les détaillants pour vérifier la conformité à l'initiative, l'étiquette était présente sur 64 % des véhicules stationnés sur le terrain des détaillants et sur 47 % des véhicules exposés en salle de montre.

**Nouveau**

### Industrie Canada

Un protocole d'entente renouvelé sur la protection de l'environnement entre l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC), Environnement Canada, Industrie Canada, Santé Canada ainsi que les provinces de l'Ontario et de l'Alberta a été négocié en 2000 et a maintenant été signé par toutes les parties. Ce nouveau protocole d'entente vise la prévention et la réduction des émissions de substances toxiques et d'autres substances chimiques au moyen de mesures volontaires et non réglementaires présentées dans le programme de gestion responsable® de l'ACFPC. Dans le cadre de ce processus, une annexe spécifique sur la réduction des composés organiques volatils (COV) a été élaborée. On y présente l'objectif national en matière de réduction des émissions, qui est de 58 % par rapport à l'année de base 1992 et de 25 % par rapport à l'année de base 1997. Les entreprises membres de l'ACFPC ont déjà accompli des progrès importants en ce qui a trait à la réduction des émissions de VOC qui sont responsables de la formation du smog. De 1992 à 1997, les

émissions sont passées de plus de 28 000 tonnes par année à un peu moins de 16 000 tonnes, ce qui représente une réduction de plus de 44 %. **Mise à jour**

### Construction

Le Centre international de développement durable du ciment et du béton, qui relève de Ressources naturelles Canada, encourage l'utilisation du béton EcoSmart™. Le béton EcoSmart™ permet de réduire substantiellement les émissions de dioxyde de carbone en substituant des cendres volantes et d'autres matériaux au ciment Portland qui entre traditionnellement dans la composition du béton. L'objectif est de remplacer plus de 50 % du ciment par des cendres volantes et d'autres matériaux. Les cendres volantes constituent un sous-produit des centrales thermiques au charbon et sont normalement vouées à l'enfouissement en décharge. En 2000-2001, Ressources naturelles Canada, de concert avec le district régional du Grand Vancouver, Environnement Canada, Industrie Canada et les entreprises locales de béton et de ciment, a démontré les avantages de cette technologie dans plusieurs chantiers de construction, dont cinq en Colombie-Britannique. Le remplacement d'une tonne de ciment par une tonne de cendres volantes diminue d'environ une tonne les émissions industrielles de dioxyde de carbone, en plus d'offrir un débouché pour un sous-produit industriel. Pour plus d'informations, visiter le site Web <http://www.ecosmart.ca>. **Nouveau**

Industrie Canada, de concert avec Ressources naturelles Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil national de recherches du Canada et par l'entremise du projet de carte routière technologique sur les immeubles intelligents et d'études de cas sur les bâtiments intelligents, s'est attaqué à certains des problèmes qui ralentissent l'adoption et l'application des technologies des bâtiments intelligents. Ces technologies peuvent amener des améliorations dans l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur. En 2000-2001, on a commencé à planifier la

L'utilisation du béton EcoSmart™ dans les projets de construction peut aider à réduire les émissions de dioxyde de carbone. Son procédé remplace par des cendres volantes et d'autres matériaux le ciment qui est généralement utilisé dans le béton.



réalisation d'un projet de démonstration de ces technologies dans un immeuble d'Industrie Canada situé à Ottawa.

**Nouveau**

### Nettoyage à sec

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada, en partenariat avec une entreprise locale de nettoyage à sec, Our Cleaners de Barrie (Ontario), a commencé la mise à l'essai d'une technologie japonaise de nettoyage par voie humide, pour réduire et éventuellement éliminer l'emploi des détergents dans les opérations de nettoyage par procédé humide. Jusqu'à maintenant, les résultats indiquent que de nombreux vêtements peuvent être nettoyés de façon professionnelle avec une quantité moindre d'eau (17 %), d'électricité (28 %) et de détergent (73 %).

**Mise à jour**

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada, en collaboration avec le ministère ontarien de l'Environnement, a organisé des ateliers éducatifs pour encourager les intéressés à se conformer au projet de règlement fédéral sur le perchloroéthylène. **Mise à jour**



## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### Industrie du meuble

Environnement Canada a introduit un programme de prévention de la pollution dans l'industrie québécoise du meuble, qui produit 50 % des meubles en bois au Canada. Ce projet vise à réduire les émissions de composés organiques volatils et de gaz à effet de serre, notamment à freiner l'utilisation des produits jugés dangereux ou toxiques au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, ainsi que des solvants, des peintures et des pigments. Dans la première étape du projet, mise sur pied en 2000-2001, on a inventorié et évalué les techniques applicables de prévention de la pollution, noué un partenariat avec l'industrie, et établi un mécanisme pour repérer et évaluer les possibilités de prévention de la pollution dans les usines. La seconde étape, prévue pour 2001-2002, consistera à établir et à réaliser des projets de prévention de la pollution dans une dizaine d'usines, et à donner de la formation au personnel de ces usines.

**Nouveau**

### Soins de santé

Considérant l'intérêt croissant manifesté pour l'écologisation du domaine de la santé et compte tenu des nouveaux défis environnementaux que doivent relever les établissements de santé, on a créé un nouveau site Web où le personnel de ce domaine peut apprendre comment réduire l'impact environnemental de ses activités. Le Healthcare EnviroNet a été lancé à l'occasion d'une série d'ateliers de formation tenus en Ontario durant les mois d'hiver 2001. Créé avec l'aide de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, il a été conçu et il est mis à jour par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, en consultation avec des organismes de santé et des organisations non gouvernementales. Visiter le site <http://www.c2p2online.com>, et cliquer sur le logo Healthcare EnviroNet. **Nouveau**

### Traitement des surfaces métalliques

Le Projet de prévention de la pollution de l'industrie du traitement des surfaces métalliques est un partenariat entre Environnement Canada et le ministère ontarien de l'Environnement, la Canadian Association of Metal Finishers et diverses associations industrielles intéressées, qui a vu le jour en 1993. Le projet vise à concevoir des outils pour la formulation de plans de prévention de la

pollution en vue de réduire les substances toxiques, à promouvoir l'élaboration et l'application de plans de prévention de la pollution propres à des lieux particuliers, et à faire état du degré auquel les plans contribuent à diminuer l'utilisation des substances toxiques. Entre 1996 et 2000, les entreprises ontariennes de traitement des surfaces métalliques ont signalé une hausse constante des montants épargnés grâce à la prévention de la pollution, en plus d'une réduction accrue de la pollution (voir les figures 1 et 2). En outre, 94 employés issus de 35 organisations ont suivi une formation sur la planification de la prévention de la pollution. Pour plus d'informations, visiter le site Web de la Canadian Association of Metal Finishers, à l'adresse <http://www.camf-acfm.com>. **Mise à jour**

### Industrie minière

Ressources naturelles Canada met à la disposition de l'industrie minière des connaissances et des compétences techniques sur la gestion des déchets miniers solides ainsi que des effluents des mines, des usines de traitement et des opérations métallurgiques. Ce ministère s'efforce de perfectionner les connaissances scientifiques et technologiques visant à stabiliser et à éliminer les boues minières de manière sécuritaire et efficace, et à revégétaliser les haldes afin de réduire et de prévenir le lessivage et la mobilisation des métaux. Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) atténue les répercussions environnementales futures des opérations minières en diffusant des informations sur la prévention ou la limitation du drainage acide. En 2000-2001, dernière année du programme en cours, 270 personnes ont assisté à deux ateliers sur le drainage acide. **Mise à jour**

En 2000-2001, Ressources naturelles Canada a contribué à la création d'un consortium nord-américain visant l'installation de piles à hydrogène dans les mines souterraines. Un des principaux avantages de cette technologie réside dans la totale innocuité environnementale des gaz d'échappement. D'ici 2007, l'objectif à long terme consiste à convertir à la technologie des piles à hydrogène l'ensemble des 3 500 véhicules au diesel actuellement en activité dans les mines souterraines au Canada. **Nouveau**



## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### Pétrole et gaz

La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada a continué de travailler à l'amélioration des compétences, des ressources et des outils touchant la prévention de la pollution dans le secteur du pétrole et du gaz au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. On souhaite trouver des solutions de rechange aux méthodes de gestion à forte intensité de ressources, et encourager la prévention et la réduction de la pollution par des technologies durables, notamment par le recours à des pratiques exemplaires basées sur des techniques « à faibles incidences » ou d'« évitement ». Un atelier sur les occasions de prévenir la pollution dans l'exploitation gazière et pétrolière a eu lieu en mars 2001. **Nouveau**

En Alberta, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a contribué financièrement à la tenue d'une expérience pilote sur le terrain, consistant à utiliser la « technologie de la pâte » (stériles fins épais) au lieu des bassins de décantation normalement employés dans les opérations de transformation. La technologie permet de séparer rapidement les stériles fins frais en deux composantes : l'eau, qui sera recyclée, et une matière pâteuse qui sera éliminée comme résidu solide. En s'appuyant sur les résultats de cette expérience, les partenaires industriels amorceront dès 2002 la commercialisation de cette technologie. **Nouveau**

### Imprimerie et graphisme

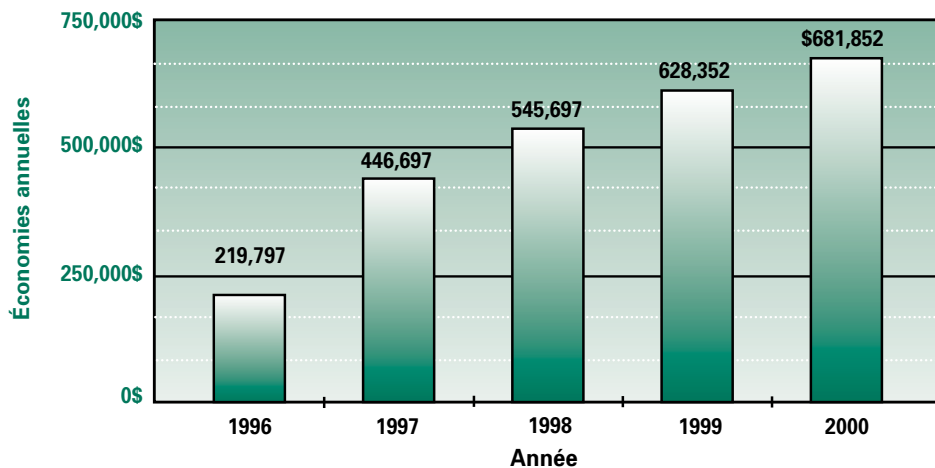
CleanPrint Canada est une initiative de prévention de la pollution, réalisée en collaboration avec les entreprises et les associations du secteur de l'imprimerie et du graphisme et avec d'autres gouvernements, qui a pour but de réduire et/ou d'éliminer l'utilisation, la production ou le rejet de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes. Environnement Canada joue un rôle de leader dans CleanPrint Canada, et offre un soutien financier à diverses organisations régionales.

En Ontario, depuis cinq ans, diverses mesures de réduction ou d'élimination ont permis de retirer du flux des déchets plus de 1 249 tonnes de substances toxiques et autres contaminants de l'environnement. Pour 2000-2001, il faut notamment mentionner la certification ISO 14001 de Greenflow Environmental Services Inc., l'élimination de 400 tonnes d'émissions de composés organiques volatils, ainsi que le recyclage et le réemploi de 65 300 kg d'encre résiduaire et de 13 600 kg d'agents de développement et de fixation.

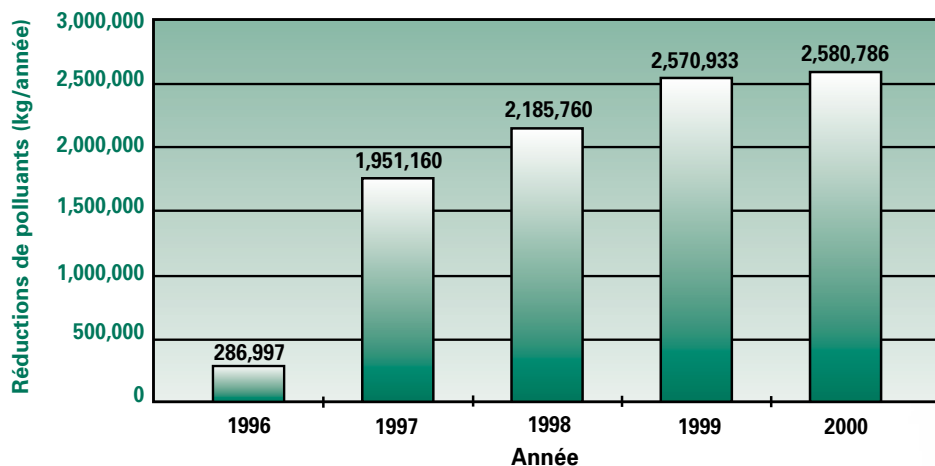
CleanPrint BC travaille à la promotion des outils de gestion environnementale partout en Colombie-Britannique. Parmi les objectifs à long terme, on souhaite réduire de 20 % d'ici 2005, par rapport à 1985, le volume de composés organiques volatils (COV) rejetés par les imprimeries de la vallée du bas-Fraser; diminuer de 50 % les émissions d'argent et de COV dans le réseau d'égouts du district régional de la capitale; contribuer à une réduction de 50 % des déchets solides urbains en Colombie-Britannique. Sur le site Web de CleanPrint BC, les entreprises d'imprimerie ont accès à des pratiques de gestion exemplaires, à des affiches, à des manuels pratiques sur la préparation de plans de gestion de l'environnement et à un guide de la réglementation environnementale.

Le site <http://www.cleanprint.org> présente d'autres initiatives régionales de l'industrie de l'imprimerie et du graphisme. **Mise à jour**

**Figure 1 : Economies réalisées par les entreprises ontariennes de traitement des métaux de surface grâce à la prévention de la pollution**



**Figure 2 : Réduction de la pollution déclarées par les entreprises ontariennes de traitement des métaux de surface**



## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### Chantiers navals

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, en partenariat avec la Défense nationale, est déterminée à atténuer les effets sur l'environnement marin des opérations de maintenance des navires. Les deux ministères envisagent actuellement la possibilité de recourir à la pulvérisation d'eau, plutôt qu'au polissage abrasif, pour enlever les salissures marines sur les coques des navires. En outre, on a resserré les critères environnementaux des cahiers des charges concernant la maintenance des navires militaires. **Mise à jour**

### Tourisme

Le Projet d'éco-efficacité des terrains de golf est un partenariat entre GreenLinks Eco-Efficiency Services, Burnside Golf Services et Environnement Canada, qui vise à promouvoir la prévention de la pollution et d'autres initiatives de gestion de l'environnement sur 28 terrains de golf en Ontario et 23 autres terrains de golf au Canada. Au cours de la dernière année, les recommandations formulées par les coordonnateurs du projet ont permis à de nombreux terrains de golf de réduire leur utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques, et de diminuer leur consommation d'eau et d'énergie. Les économies ainsi réalisées serviront à financer des projets d'entretien plus coûteux, durant les prochaines années. En appliquant de meilleures pratiques de gestion des déchets dans tous les aspects de l'exploitation des terrains de golf, on a pu réduire le volume de déchets à éliminer. Pour plus d'informations, visiter le site Web de GreenLinks à l'adresse <http://www.greenlinks.net>. **Mise à jour**

CampGreen Canada encourage les propriétaires de véhicules récréatifs (VR) à utiliser des produits non toxiques pour le traitement des eaux usées. Souvent, les déchets liquides des VR sont traités à l'aide de formaldéhyde et de composés d'ammoniac quaternaire, qui peuvent détériorer les systèmes septiques et nuire à l'environnement. Au Canada, la Nouvelle-Écosse a été la première province à adopter une démarche unifiée pour promouvoir le recours aux options de traitement biologique. L'initiative a été mise sur pied en partenariat avec la Campground Owners Association of Nova Scotia, Parcs Canada, Environnement Canada, les ministères provinciaux de l'Environnement et des Ressources naturelles, la Tourism Industry

Association of Nova Scotia (TIANS), la Recreational Vehicle Dealers Association et le Good Sam Club. On a installé des panneaux et distribué 100 000 brochures d'information dans les postes de vidange de 23 parcs provinciaux de la Nouvelle-Écosse, de 120 terrains de camping privés de cette province et des sept parcs fédéraux du Canada atlantique. Une campagne nationale intitulée « Camping éco-l'eau, Canada! » aura lieu en 2001. Sur trois ans, on prévoit désigner comme étant libres de produits chimiques 70 % des terrains de camping privés, 80 % des terrains de camping provinciaux et 100 % des terrains de camping fédéraux. Pour plus d'informations, visiter le site Web de la TIANS, à l'adresse <http://www.tians.org>. **Nouveau**

### Transports

Des projets de démonstration sur les façons de prévenir la pollution ont été mis en place au centre d'entretien de la Commission régionale de transport d'Ottawa-Carleton (OC Transpo), en partenariat avec la Région de l'Ontario d'Environnement Canada. Divers projets, notamment le remplacement des bacs de lavage des pièces à l'eau, visent à démontrer comme on peut modifier les opérations d'entretien pour réduire ou éliminer l'utilisation de produits chimiques dangereux tout en améliorant l'efficacité des opérations et l'environnement de travail. **Mise à jour**

La Région du Québec d'Environnement Canada a instauré avec Air Canada un projet de prévention de la pollution pour réduire l'utilisation du dichlorométhane (DCM) aux centres de maintenance des avions. Air Canada a deux centres de maintenance, un à Montréal et l'autre à Toronto. Pour ses opérations de décapage de la peinture, le centre de Montréal a complètement délaissé le DCM au profit de l'alcool de benzyle. Air Canada a ainsi pu réduire de 10 % sa consommation totale de DCM. Le centre de maintenance de Toronto, qui est responsable de 90 % de l'utilisation du DCM à Air Canada, commencera à en réduire l'emploi durant l'année à venir. **Nouveau**

### Formation et sensibilisation

Environnement Canada a continué d'honorer son engagement à long terme d'organiser des ateliers sur la prévention des déversements. En 2000-2001, ce ministère a tenu deux ateliers en Ontario, qui ont chacun attiré une soixantaine





## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

Dans environ 51 clubs de golf au Canada, on a mis sur pied des initiatives de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement afin de réduire l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux sur les terrains.

### Petites et moyennes entreprises

EnviroClub™ est une initiative conjointe du gouvernement fédéral et du secteur privé, lancée par la Région du Québec d'Environnement Canada en 1998 avec l'appui financier de Développement économique Canada, du Conseil national de recherches du Canada et du Fonds d'action pour le changement climatique. Elle a pour objectif d'introduire des projets de prévention de la pollution ou d'élaborer des systèmes de gestion environnementale dans les petites et moyennes entreprises. En 2000-2001, deux nouveaux clubs ont vu le jour au Québec. En tout, 21 entreprises se sont engagées à réaliser sept projets visant la réduction ou l'élimination des matières toxiques, dix projets pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et quatre projets pour préparer ou mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement. En tablant sur l'intérêt manifesté par les entreprises locales, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a, en partenariat avec Environnement Canada et Entreprises Nouveau-Brunswick, financé une proposition du Comité d'évaluation environnementale de la rivière Miramichi portant sur la fondation d'un EnviroClub™ Miramichi (le premier EnviroClub™ de la région de l'Atlantique). De dix à quinze entreprises devraient participer au projet. **Mise à jour**

Depuis 1998, le Centre d'éco-efficacité de Burnside aide les petites et moyennes entreprises du parc industriel Burnside, à Halifax, à réduire les produits toxiques, à diminuer les déchets et à économiser l'énergie et l'eau. Le Centre est le fruit d'un partenariat conclu par l'Université Dalhousie et Nova Scotia Power Inc., avec le soutien de la municipalité régionale de Halifax, du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Environnement Canada siège au conseil consultatif et a offert un appui technique. En 2000, plus de 65 entreprises s'étaient jointes au programme des éco-entreprises, en adoptant un code environnemental et en s'engageant à respecter des objectifs précis de réduction

des déchets et de conservation des ressources. Les entreprises qui adhèrent à ce programme ont droit à divers services, comme un examen environnemental et l'utilisation de matériel technique. En 2000, 75 entreprises ont fait l'objet d'un examen environnemental, à partir duquel 34 d'entre elles ont collaboré avec le Centre pour détourner 1 569 tonnes de déchets solides initialement destinés à l'enfouissement et détourner du réseau d'égouts 95 640 litres de déchets liquides (comprenant la réduction des toxiques). Les économies de mazout se chiffraient à 36 000 \$. Les entreprises ont réduit leur consommation d'eau de 11,4 millions de litres, et économisé plus de 54 000 \$.

#### Mise à jour

Au printemps 2000, la Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada a piloté le Programme d'engagement des entreprises en faveur de l'environnement, à Abbotsford. À ce jour, douze organisations, représentant aussi bien le secteur des produits chimiques que celui des immeubles à bureaux, y ont pris part. Les entreprises participantes ont reçu une aide technique, consistant en des visites sur place assorties de recommandations et d'informations, et bénéficient d'une meilleure image publique. **Nouveau**

Avec l'aide du fonds ÉcoAction d'Environnement Canada, la Bedeque Bay Environmental Management Association collabore avec les entreprises locales de l'Île-du-Prince-Édouard pour dresser des plans d'action environnementale. Au nombre des entreprises ciblées, on compte la marina/club nautique local, le journal de l'endroit, des ateliers de réparation d'automobile, des nettoyeurs à sec,

de représentants de l'industrie et des municipalités. Dans la région de l'Atlantique, le personnel d'intervention d'urgence de plusieurs organisations industrielles a suivi le cours « Technique d'évaluation pour la restauration des rives » d'Environnement Canada. **Nouveau**

Le programme Écoflotte, de Ressources naturelles Canada, aide les responsables de parcs automobiles commerciaux à en rehausser l'efficacité énergétique, à en diminuer les frais d'exploitation et à en réduire les émissions polluantes. La trousse d'outils Écoflotte contient une série de guides sur divers aspects de la gestion énergétique des parcs automobiles -informatisation, carburants de remplacement, entretien et achat de véhicules, etc. La formation sur les techniques de conduite éconergétiques est un autre produit clé du programme. Le premier élément d'une série de modules de formation « Conducteur averti » sur les techniques de conduite éconergétiques a été préparé en consultation avec l'industrie du camionnage. Cette trousse de formation est offerte aux chauffeurs professionnels qualifiés qui travaillent pour une école de conduite ou un parc automobile. On travaille actuellement à la préparation d'une nouvelle série de modules de formation pour l'industrie forestière, de concert avec l'Institut canadien de recherches en génie forestier. À l'avenir, de nouveaux modules seront destinés à d'autres types de parcs automobiles, comme les autocars et les véhicules municipaux. Pour plus d'information, voir <http://fleetsmart.nrcan.gc.ca>. **Nouveau**

## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### CHIMIE VERTE

La chimie verte est un mode de conception de procédés, de produits et de technologies chimiques qui réduit ou élimine l'emploi et la production de substances dangereuses, et qui met l'accent sur des considérations de développement plus larges, comme une moindre consommation d'énergie et de matières premières. Ce concept suppose une réorientation des priorités de recherche et de développement vers des produits et des technologies plus novateurs et plus écosympathiques.

des coiffeurs, des établissements de restauration rapide et diverses institutions. On s'attend à ce que ces entreprises réduisent d'au moins 10 % leur production de déchets et de dioxyde de carbone, ainsi que leur consommation d'énergie et d'eau. **Nouveau**

À Kitchener-Waterloo, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada a mené à terme l'Enhanced Eco-Efficiency Initiative (Initiative d'amélioration de l'éco-efficacité), un programme pilote encourageant les petites et moyennes entreprises à réduire ou à ramener à zéro leur utilisation de substances toxiques. Le programme comprend une vérification des lieux pour inventorier les substances toxiques employées, et la préparation d'un plan d'action assorti d'options peu coûteuses pour éliminer ou réduire cette utilisation. Depuis le lancement du programme en décembre 1999, sept usines ont été examinées et évaluées. Le Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales réalise le programme au nom d'Environnement Canada, de concert avec le ministère ontarien de l'Environnement, la municipalité régionale de Waterloo et des associations industrielles.

**Nouveau**

#### Recherche et développement

Ressources naturelles Canada (RNC) a coordonné l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers (ICRMLé), un partenariat gouvernement-industrie visant à mettre au point des composants automobiles légers et avancés. La finalité technique du programme consiste à réduire le poids des moyens de transport au sol, en vue de diminuer les émissions par une meilleure efficacité des véhicules. Depuis la mise en chantier du programme en avril 1999, Ressources naturelles Canada a investi 2,1 millions de dollars dans onze projets permanents. **Mise à jour**

Partenariat technologique Canada est un fonds d'investissement technologique administré par Industrie Canada, qui effectue des investissements à haut risque remboursables dans des projets de recherche, de développement et d'innovation. En 2000-2001, on a investi 213,1 millions de dollars dans dix projets pouvant contribuer au développement durable. Voici quelques exemples des secteurs financés : amélioration de l'efficacité énergétique dans les technologies de traitement de l'eau;

infrastructure du combustible à base d'hydrogène; réduction de la pollution générée par les petits moteurs à essence; technologie sonar pour détecter les fuites dans les oléoducs sous-marins; technologie aéroportée de surveillance des changements climatiques.

**Mise à jour**

Le Groupe de travail sur l'aquaculture durable en Ontario comprend des membres d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, du Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture, du gouvernement provincial, des pisciculteurs, de représentants des associations aquicoles de l'Ontario et de scientifiques du centre d'aquaculture de l'Université de Guelph. Il élabore et expérimente des techniques visant à maintenir à un niveau acceptable la qualité de l'eau et l'habitat du poisson à proximité des installations aquicoles. On a mis au point deux formules alimentaires à faible demande biologique en oxygène (DBO) pour la truite arc-en-ciel, dont les effets sur la croissance du poisson sont actuellement analysés à l'Université de Guelph. Après deux périodes de croissance, les résultats préliminaires indiquent une meilleure conversion alimentaire qu'avec les formules habituelles, ce qui diminue le volume de déchets, la DBO et la production de phosphore. **Mise à jour**

Les procédés assistés par micro-ondes (MAP) constituent une famille de techniques de traitement non polluantes qui ont été mises au point et brevetées par la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales d'Environnement Canada. La famille de technologies MAP recourt aux micro-ondes pour accroître ou accélérer des procédés biologiques, chimiques ou physiques. Ces techniques présentent de nombreux avantages économiques et environnementaux, résultant à la fois d'une baisse spectaculaire de la consommation d'énergie et de substances chimiques et d'une amélioration du rendement, imputable à une hausse de production et de qualité couplée à une diminution des résidus. À titre d'exemple de la capacité des technologies MAP de contribuer à la prévention de la pollution, l'Environmental Protection Agency américaine a approuvé l'utilisation d'une technologie MAP comme méthode de référence normalisée pour la préparation des échantillons d'analyse environnementale. Cette méthode de référence

## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

réglementaire est également approuvée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. L'adoption de ces méthodes dans les laboratoires est un pas important, puisque les laboratoires d'analyse organique consomment annuellement environ 100 millions de litres de solvants organiques. Les méthodes MAP réduisent d'environ 90 % le volume de solvants nécessaires. Il est possible de se passer complètement de solvants toxiques comme le dichlorométhane, actuellement utilisé dans les méthodes classiques, ce qui réduit grandement l'exposition humaine à cette substance. Dans la majorité des cas, les besoins en énergie sont également réduits d'environ 90 %, ce qui engendre une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre.

**Mise à jour**

Ressources naturelles Canada effectue des recherches sur les techniques de moulage durable. Ces travaux ont mené à la mise au point d'alliages sans plomb convenant à l'industrie de la plomberie, où ils éliminent la possibilité que le plomb des installations de plomberie soit

lessivé dans l'eau de consommation. Ressources naturelles Canada se penche également sur la corrosion des pipelines de gaz et de pétrole pour réduire la fréquence des fuites de pétrole et de gaz dans l'environnement. **Nouveau**

Diversification économique de l'Ouest Canada (DEO) a été l'un des premiers bailleurs de fonds de la pile à combustible Ballard. Plus récemment, DEO a collaboré avec la Colombie-Britannique pour soutenir la création de Piles à combustible Canada, une organisation nationale de l'industrie de la pile à combustible qui encourage la mise au point, la démonstration et l'adoption de piles à combustible et des technologies connexes. On espère que la pile à combustible, qui produit de l'électricité sans générer de gaz à effet de serre, deviendra une nouvelle source d'énergie qui alimentera aussi bien les appareils électroniques grand-public que les automobiles. **Nouveau**

Le Projet de recherche et de transfert technologique dans l'industrie de la floriculture, mené pour une sixième année à l'Université de Guelph en Ontario, a pour but d'étudier les techniques de recyclage des éléments nutritifs sans inhiber la croissance des plantes et de transférer la technologie au secteur agricole et agroalimentaire. Des tests ont révélé qu'on peut utiliser le recyclage à long terme des éléments nutritifs dans le cas de cultures à court terme et à moyen terme, comme *Alstroemeria*, les gerberas et les chrysanthèmes, sans nuire à la production ou à la qualité. Un système de recyclage permettrait d'économiser au moins 75 % des nutriments. On a effectué un sondage initial auprès d'entreprises serres pour déterminer les besoins et les problèmes entourant l'utilisation d'un tel système. Dans l'année à venir, un sondage plus intensif sera effectué auprès d'un échantillon de serres, pour évaluer à quel point les recherches menées ont contribué au transfert technologique. En plus d'avoir partiellement financé ce projet, Environnement Canada a joué un rôle de conseiller, fait le suivi des progrès réalisés et participé aux visites sur place. **Nouveau**

### EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE \*

**Objectif :** Créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles.

Mesures :	Statut :	Exemples :
1. Élaborer des programmes novateurs de prévention de la pollution.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camping éco-l'eau, Canada!</li> <li>• CleanPrint Canada</li> <li>• Écoflotte</li> </ul>
2. Promouvoir la prévention de la pollution en réorientant les initiatives de recherche, de développement et de démonstration.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologie de moulage durable</li> <li>• Compostage des lisiers liquides</li> <li>• Technologie de nettoyage humide</li> <li>• Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers</li> </ul>
3. Promouvoir l'adoption des principes de la production durable dans les procédés industriels et manufacturiers.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Béton EcoSmart™</li> <li>• Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien</li> <li>• Projet de l'industrie du traitement des métaux de surface</li> </ul>
4. Appliquer des instruments économiques qui contribueront à prévenir la pollution.	Étapes de développement	
5. Aider les petites et moyennes entreprises à améliorer leur rendement environnemental.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EnviroClub™</li> <li>• Centre d'éco-efficacité</li> <li>• Initiative d'amélioration de l'éco-efficacité</li> </ul>

\* Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives entrepris dans ce domaine en collaboration avec le secteur privé.



## Section 2: Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

### PROJETS À VENIR

- Environnement Canada, en collaboration avec des partenaires du Groupe de travail de la Colombie-Britannique pour la prévention de la pollution chez les petites entreprises, a lancé en novembre 2000 un programme de prévention de la pollution pour l'industrie du traitement des surfaces métalliques, en vue de réduire les émissions atmosphériques et les effluents liquides de composés organiques volatils et de métaux, particulièrement le chrome hexavalent. Le Groupe de travail devrait mettre fin à ses activités pour la fin de 2002.
- Le programme d'éco-certification CleanMarine a comme objectif de certifier 150 marinas ontariennes sur une période de trois ans, en les cotant selon leur performance environnementale. Les exploitants des marinas participantes recevront un guide des meilleures pratiques de gestion CleanMarine, qui énumère plus de 200 pratiques respectueuses de l'environnement touchant toutes les facettes du fonctionnement d'une marina. On effectuera ensuite une vérification, pour déterminer la performance environnementale globale de la marina et lui attribuer une cote appropriée. L'Ontario Marina Operators Association (OMOA) a établi ce programme de certification de concert avec le ministère ontarien de l'Environnement, Environnement Canada et TerraChoice Environmental Services. Le programme sera officiellement lancé en avril 2001. Pour un complément d'information, voir le site Web de l'OMOA à l'adresse <http://www.omoa.com>.
- Le Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales a mené, au nom d'Environnement Canada, un programme pilote qui a servi de modèle au Programme de qualité de l'eau des entreprises, doté d'un budget de 2,25 millions de dollars. Ce partenariat quinquennal entre Environnement Canada, la municipalité régionale de Waterloo et le ministère ontarien de l'Environnement comportera une aide technique et des mesures d'incitation financière visant à promouvoir des pratiques de gestion exemplaires. Le programme permettra également de sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux avantages de la planification de la prévention de la pollution, pour améliorer leur performance environnementale. Il fera également mûrir les objectifs des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* relatives à la planification de la prévention de la pollution et à la réduction des toxiques, principalement pour prévenir les déversements dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les égouts.
- Le Toronto Region Sustainability Program vise à rehausser la performance environnementale des petites et moyennes entreprises et des usines manufacturières. On entend plus particulièrement adopter des mesures pour combattre les précurseurs du smog et éliminer complètement la production de déchets toxiques. Le programme sera exécuté au nom de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada par le Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales, en partenariat avec le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, la municipalité de Toronto et divers intervenants. Le programme démarrera en 2001-2002 et s'étendra sur trois à cinq ans.
- Au Québec, Environnement Canada a effectué une étude technique dans une usine de textiles, pour déterminer les occasions de prévenir la pollution. On a repéré de nombreuses possibilités de réduire la pollution, notamment quant à la consommation d'eau (baisse de 10 % à 20 %), la consommation de réactifs chimiques (diminution de 10 %), la consommation d'énergie (baisse de 5 %) et la production de déchets solides (réduction globale).
- Diversification économique de l'Ouest Canada a appuyé financièrement l'Environmental Services Association of Alberta, pour la conception et l'exploitation d'un site Web mettant en valeur les technologies ou les procédés commerciaux canadiens qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre ou améliorent l'efficacité énergétique. Le site accueille tous ceux qui peuvent proposer des solutions, dont le nombre atteindra 200 d'ici mars 2002. L'adresse du site est <http://www.ghgshowcase.com>.
- En mars 2001, Environnement Canada a dressé avec l'Atlantic Ready-Mix Concrete Association un plan d'action conjoint, qui mènera à la préparation d'un guide des pratiques de gestion exemplaires pour les membres de l'Association, à la publication d'un article sur la « diligence raisonnable » dans le bulletin interne de l'Association et à une quarantaine d'inspections de chantier dans l'ensemble du Canada atlantique pour 2001-2002.

# Progrès réalisés avec le public canadien

## Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : offrir l'information et les outils nécessaires à la mise en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

### Activités dirigées par des citoyens

Depuis 1993, les résidents habitant à proximité du marais Forest, à Goulds (Terre-Neuve), se plaignent d'une surabondance de mouches, en grande partie imputable à une concentration excessive de nutriments dans le marais ainsi qu'au ruissellement provenant de certaines activités locales, des réservoirs septiques et des exploitations agricoles. Avec l'aide financière du fonds ÉcoAction d'Environnement Canada, la Goulds Recreation Association a appliqué de juin à octobre 2000 une solution sans pesticides. Pour atténuer le problème à court terme, on a installé cinq pièges

lumineux; pour régler la solution à long terme, on a planté de la végétation terrestre et aquatique, qui réduira l'accumulation de nutriments et servira d'habitat aux prédateurs naturels.

**Nouveau**

Santé Canada a offert un soutien aux collectivités qui souhaitent former leurs propres comités d'écologisation ou de promotion de la santé, au sein de la Coalition des communautés en santé de l'Ontario. Les comités de santé communautaire établis en vertu de ce programme ont été actifs sur plusieurs fronts : tenue de campagnes de réduction

des pesticides (y compris le mise sur pied d'ateliers, l'organisation de visites de jardins et la promotion de substituts aux pesticides), promotion de l'efficacité énergétique à même le programme ÉnerGuide pour les maisons de Ressources naturelles Canada, et valorisation des transports actifs au moyen d'événements comme des festivals de la bicyclette. L'aide offerte par Santé Canada a porté sur la gestion, la levée de fonds et la médiation. **Nouveau**

### FONDS ÉCOACTION

Le programme de financement communautaire ÉcoAction, qui relève d'Environnement Canada, fournit un appui financier aux groupes communautaires souhaitant réaliser des projets qui entraînent des résultats mesurables et positifs pour l'environnement. La priorité est accordée aux projets axés sur des résultats dans les domaines suivants : l'air pur, les changements climatiques, l'eau propre et la nature. Pour prendre connaissance de récits relatant comment des groupes communautaires ont réussi à améliorer leur environnement local et à obtenir des résultats positifs et durables, visiter le site <http://www.ec.gc.ca/ecoaction>. Voici quelques exemples de projets réalisés en 2000-2001 avec le soutien financier d'ÉcoAction :

- Environ le tiers des résidences de Terre-Neuve et Labrador sont chauffées au mazout. Les fuites domestiques de mazout forment donc une part importante des déversements d'hydrocarbures de la province. Un programme de promotion des pratiques exemplaires a permis de sensibiliser les gens aux aspects sanitaires, écologiques et financiers de la prévention des fuites et aux bonnes pratiques d'achat, d'installation et d'entretien des réservoirs. Quelque 1 500 réservoirs ont été inspectés dans sept villes. Ces visites, couplées aux autres activités de promotion, devraient avoir un effet bénéfique sur les méthodes de stockage et réduire les fuites domestiques de mazout.
- L'Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent a instauré un projet qui a permis de détourner 252 kg de plomb toxique du bassin versant du fleuve Saint-Laurent, en sensibilisant la population locale aux effets négatifs de l'utilisation des plombs et turluttés à base de plomb et en réalisant des programmes d'échange de plombs et turluttés dans la ville de Cornwall (Ontario) et les régions avoisinantes. Grâce à ce projet, plus de 800 participants ont échangé leurs plombs et turluttés à base de plomb pour du matériel non toxique.
- À Corner Brook (Terre-Neuve), le Western Environment Centre s'est efforcé de combattre l'épandage non économique de pesticides. L'aménagement de jardins communautaires et de centres de compostage sans pesticides a permis à quelque 3 000 visiteurs de s'initier à diverses techniques de jardinage biologique. En outre, on a visité les maisons et les chalets pour sensibiliser les propriétaires aux effets des pesticides et leur présenter des solutions de rechange. Les résultats indiquent que ces démarches ont permis d'éviter l'emploi de 500 litres de diazinon, un pesticide, et de 1 500 kg de Weed and Feed.
- La Fédération des associations de lacs et de rivières de la vallée de la Gatineau a mis sur pied un programme pour réduire les rejets phosphatés dans les milieux aquatiques. Le programme couvre plus de douze lacs et regroupe 2 438 propriétaires riverains permanents et saisonniers, que l'on a tous visités pour les informer du problème et les inciter à modifier leurs habitudes de consommation en faveur de produits d'entretien domestique moins dommageables pour l'environnement.
- Le Programme de sensibilisation des élèves au mercure prévoyait l'élaboration et la distribution de documentation ainsi que l'organisation d'ateliers sur le mercure, à l'intention des élèves de quatrième, cinquième et sixième années du conseil scolaire de Thames Valley et du conseil des écoles séparées de London Middlesex en Ontario. Ce projet visait à sensibiliser les élèves aux dangers du mercure comme substance domestique toxique, et à diminuer de 10 % la quantité de mercure enfouie dans les décharges.

## Section 2: Progrès réalisés avec le public canadien (suite)

### QU'EST-CE QUE LA CONSOMMATION DURABLE?

« L'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées, ainsi que les quantités de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit de sorte que les besoins des générations futures puissent être satisfaits. »

Source : Symposium sur la consommation durable. Oslo, Norvège; 19-20 janvier 1994.

### Campagnes de sensibilisation du public

Santé Canada a soutenu le programme de transports actifs Vert l'action, qui encourage la population canadienne à privilégier des modes de transport actifs qui contribuent à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration de la santé individuelle. Les projets réalisés durant l'année écoulée ont notamment porté sur la préparation des publications suivantes : un rapport intitulé « Fitting Places : How the Built Environment Affects Active Living »; des fiches d'information intitulées « Recueil d'arguments en faveur du transport actif »; et le guide « Ça marche comme sur des roulettes — Guide sur les transports actifs pour la navette domicile-travail ». Santé Canada accorde également son appui au programme « Aller-retour actif et sécuritaire pour l'école », coordonné via le programme de transports actifs Vert l'action. Cette année, l'événement a attiré 840 écoliers canadiens, et 74 écoles ont bénéficié d'une aide financière pour encourager les jeunes à employer un mode de transport actif pour se rendre à l'école.

#### Mise à jour

Le Conservation Corps of Newfoundland and Labrador participe à un programme biennal d'évaluation environnementale des résidences, en vue de réduire la consommation d'énergie, d'eau et de produits chimiques. On prévoit effectuer quelque 7 200 visites dans la région de Happy Valley-Goose Bay, 7 200 dans la région de St. John's et 7 200 autres ailleurs à Terre-Neuve et Labrador. Le projet profitera à l'environnement naturel et à la santé publique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant la qualité de l'eau et en diminuant l'exposition aux produits chimiques, en plus d'occasionner souvent des économies financières. Lancé à l'été 2000, le projet a obtenu une aide financière du Programme d'animation communautaire d'Environnement Canada pour donner au personnel une formation sur l'ÉnerGuide, les vérifications environnementales et le marketing social.

#### Mise à jour

Les vignettes « Earth Tones » constituent une série télévisée qui porte sur les recherches environnementales effectuées à Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada.



Le Conservation Corps of Newfoundland and Labrador encourage les propriétaires à effectuer des analyses environnementales de leur habitation afin de réduire leur consommation d'énergie et d'eau, ainsi que leur utilisation de produits chimiques.

Quant à la série « Les incontournables du Millénaire », elle passe en revue les travaux et les percées scientifiques antérieurs des chercheurs gouvernementaux, dont les Canadiens continuent de profiter. Les sujets comprennent la protection de la faune et des habitats, ainsi que les solvants chlorés.

#### Mise à jour

Les universités du Canada atlantique prennent le virage écologique. Le Comité directeur de la politique environnementale de l'Université Mount Allison a la responsabilité d'appliquer la politique environnementale de l'université, de mener des vérifications bisannuelles et de coordonner d'autres projets apparentés. Dans le même esprit, l'Acadia Environmental Society travaille à l'élaboration d'une politique environnementale pour l'université et à l'obtention d'une certification ISO 14001. La Sierra Youth Coalition, de l'Université Dalhousie, mène des travaux semblables. Tous les groupes ont reçu un appui financier du Plan d'action climatique, pour suivre une formation sur les méthodes de vérification et renforcer leurs capacités de vérification dans une optique de prévention de la pollution par une réduction de la production de déchets solides et de la consommation d'énergie et d'eau. **Nouveau**

## Section 2: Progrès réalisés avec le public canadien (suite)

La Région du Québec d'Environnement Canada a offert un soutien technique à l'Association pour l'air pur de Lanaudière, lors de la tenue d'une campagne régionale de sensibilisation publique concernant les effets du chauffage au bois sur la qualité de l'air. On a visité environ 600 résidences unifamiliales, dont les propriétaires ont été encouragés à adopter des pratiques de chauffage au bois plus écologiques. On leur a distribué des brochures d'Environnement Canada sur le chauffage au bois, et l'on a instauré un programme encourageant l'achat de poêles au bois moins polluants, notamment par des coupons-rabais.

**Nouveau**

Environnement Canada a mis sur pied le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique pour aider les collectivités locales à relever elles-mêmes leurs défis d'environnement et de développement. ACAP Cape Breton Inc. et la Bedeque Bay Environmental Management Association Inc. (Île-du-Prince-Édouard) ont entrepris des projets pour faire valoir à la population locale les avantages d'un jardin communautaire. Ces projets encourageaient l'emploi de solutions de rechange aux produits chimiques classiques de jardinage, une réduction de la consommation d'eau et l'adoption de pratiques sans danger pour les terrains. En tout, 38 personnes s'adonnant au jardinage communautaire ont mis à profit ces connaissances pour écologiser leurs méthodes. Dans une activité distincte, ACAP Cape Breton Inc. a organisé à Sydney une opération d'analyse des gaz d'échappement des véhicules, où des bénévoles ont fait une vérification visuelle des émissions, analysé les gaz d'échappement et mesuré les concentrations polluantes d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone. Ils ont remis aux automobilistes une copie de leurs résultats, en plus d'informations sur les façons d'améliorer la consommation de leur véhicule et sur les solutions de rechange telles que le covoiturage, les déplacements à vélo, la marche à pied et l'utilisation des transports en commun. Cette opération a permis d'analyser 340 véhicules, de conscientiser les gens sur la

pollution due aux gaz d'échappement et d'améliorer la qualité de l'air en général.

**Nouveau**

### Accès à l'information

Le programme Le bon \$ens au volant de Ressources naturelles Canada fournit aux automobilistes canadiens des conseils utiles sur l'achat, la conduite et l'entretien de leur véhicule, qui les aideront à réduire leur consommation de carburant et à faire des économies, tout en protégeant l'environnement. Le programme montre aux automobilistes comment faire preuve d'une meilleure efficacité énergétique, en influençant leurs décisions d'achat de véhicule et leurs pratiques de conduite et d'entretien des véhicules. L'an dernier, quelque 212 nouveaux formateurs (ce qui porte le nombre de formateurs actifs à 1 050) ont utilisé les trousseaux Le bon \$ens au volant pour joindre quelque 55 000 conducteurs novices. Depuis le lancement du programme, plus de 855 000 automobilistes ont reçu des trousseaux Le bon \$ens au volant.

**Mise à jour**

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) est un outil Internet qui fournit aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour appliquer ou appuyer des mesures de prévention de la pollution. Les visiteurs du site ont accès à une diversité de documents portant sur la prévention de la pollution, comme des rapports techniques, des guides, des règlements, du matériel de formation et des exemples de réussites. Le CCIPP a amélioré son contenu, pour satisfaire à l'intérêt croissant suscité par la prévention de la pollution. De nouvelles sections portent sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, sur le financement et sur la planification de la prévention de la pollution. La base de données, constamment enrichie, contient maintenant plus de 1 200 références sur la prévention de la pollution, réparties entre 40 secteurs industriels. On a par ailleurs remanié la présentation du site, pour en accroître l'accessibilité. En voici l'adresse : <http://www.ec.gc.ca/cppic>.

**Mise à jour**

La Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution est reconnue comme un mécanisme exceptionnel pour encourager la prévention de la pollution partout au Canada. Lors de la quatrième Table ronde, organisée à Toronto sous le thème La prévention de la pollution en action, on s'est intéressé aux plus récents progrès dans ce domaine -- politiques, aide technique, ressources, etc. On y a tenu des séances d'information sur le marketing social communautaire (Encourager des changements de comportement durables, Concrétiser la planification de la prévention de la pollution), et présenté plusieurs études de cas d'entreprises représentant divers secteurs. La Table ronde est coordonnée par le Centre canadien pour la prévention de la pollution (une organisation sans but lucratif), avec l'aide financière d'Environnement Canada. Pour un complément d'information, visiter <http://www.c2p2online.com>, et cliquer sur « Conférences & Training ».

**Mise à jour**

TerraChoice Environmental Services Inc., au nom d'Environnement Canada, gère et exécute le programme Choix environnemental<sup>™</sup>, un programme d'éco-étiquetage qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées, pour en réduire les effets environnementaux. Quelque 3 000 produits de marque, dans quelque 125 catégories, portent maintenant l'Éco-Logo du programme Choix environnemental, notamment des appareils électroménagers, des produits de nettoyage, du matériel de bureau, des sources d'électricité et des peintures. Pour plus de renseignements, visiter le site <http://www.environmentalchoice.com>.

**Mise à jour**

## Section 2: Progrès réalisés avec le public canadien (suite)

### LE REGISTRE ENVIRONNEMENTAL DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE)

Le Registre environnemental de la LCPE est une source complète d'information publique sur les activités tenues dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En plus de fournir des versions à jour des instruments d'application de la LCPE (1999), le Registre vise à encourager et à soutenir la participation du public à la prise de décisions environnementales en facilitant l'accès aux documents publics découlant de l'application de la Loi. Pour accéder au Registre, visiter le site

<http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/>

### LE BUREAU NATIONAL DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION D'ENVIRONNEMENT CANADA A JOUÉ UN RÔLE DE LEADER POUR CE QUI EST DE PROMOUVOIR ET DE COORDONNER LA PARTICIPATION DES JEUNES À PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS AU CANADA ET À DEUX MANIFESTATIONS INTERNATIONALES. PAR EXEMPLE :

- *Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution 2000* : Deux membres de la Table ronde de la jeunesse sur l'environnement (TRJE) ont eu l'occasion de se familiariser avec les initiatives et programmes de prévention de la pollution et d'élargir leurs réseaux dans ce domaine. Ils ont été priés de faire part de leurs expériences à la TRJE, pour encourager la participation future à la prévention de la pollution.
- *Rencontre d'experts sur les politiques de produit et de chaîne d'approvisionnement et les outils pour le développement durable* : Le délégué de la jeunesse canadienne au Conseil consultatif de la jeunesse du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été parrainé pour participer à cette rencontre de spécialistes, qui y ont discuté de l'avenir des approches innovatrices de conception de produits et de systèmes.
- *Sixième rencontre internationale des experts en production plus propre du PNUE et Sommet international sur la prévention de la pollution* : Un membre de la TRJE et deux membres du Conseil consultatif de la jeunesse du PNUE (un du Canada et un du Cameroun) ont assisté à ces deux activités internationales. Ils ont activement participé aux travaux du groupe de planification de l'action, qui a traité du thème « Cultures et comportements en mutation ». Les interventions des deux jeunes représentants étaient couvertes par un quotidien durant toute la durée du Sommet.

En plus de prendre conscience avec une grande acuité des problèmes de prévention de la pollution, les représentants de la jeunesse ont mis en commun leurs opinions dynamiques et avant-gardistes sur la problématique environnementale contemporaine. Ils ont un rôle important à jouer dans le processus de collecte de l'information.

### EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE \*

**Objectif :** Offrir à la population canadienne l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

Mesures :	Statut :	Exemples :
1. Fournir l'information qui illustre comment la prévention de la pollution s'intègre dans les activités quotidiennes	En cours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Initiative des transports actifs</li><li>• Programme ÉcoAction</li><li>• Centre canadien pour la prévention de la pollution</li></ul>
2. Établir un centre national d'information sur la prévention de la pollution.	Achévé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution</li></ul>
3. Encourager les consommateurs à se servir de leur pouvoir d'achat pour favoriser la prévention de la pollution.	En cours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le bon \$ens au volant</li><li>• Programme Choix environnemental</li><li>• Programmes de remplacement des poêles à bois</li></ul>

\* Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la population canadienne.



## Section 2: Progrès réalisés avec le public canadien (suite)

Le site Web d'Environnement Canada sur les réussites en prévention de la pollution a été remanié et amélioré. Il mentionne actuellement plus de 70 organisations, entreprises et individus canadiens qui se distinguent dans leurs efforts de prévention de la pollution. Les exemples des réussites comportent une description des projets, un aperçu de leurs avantages environnementaux et économiques ainsi que le nom des personnes-ressources pour obtenir plus d'informations. Les exemples de réussites couvrent plus de 30 secteurs dans les catégories suivantes : conservation de l'eau et économies d'énergie; modifications de procédés; reformulation et/ou reconception de produits; substitution de matières premières; amélioration du contrôle des stocks, de l'entretien ou de la formation; technologies nouvelles ou technologies propres. Pour plus de détails sur les récits, visiter <http://www.ec.gc.ca/pp>.

**Nouveau**

### *Contrer les changements climatiques*

Le Fonds d'action pour le changement climatique, administré par le Secrétariat du changement climatique du gouvernement du Canada, a contribué au financement de 152 projets de partenariat qui ont sensibilisé la population canadienne aux changements climatiques et favorisé la lutte aux émissions de gaz à effet de serre. On a notamment visité 11 000 foyers pour promouvoir l'efficacité énergétique et conscientiser les gens au problème des changements climatiques; en outre, des milliers de Canadiens ont participé à des programmes de covoiturage nouvellement mis en place ou élargis. Grâce à la publication de nouveau matériel didactique, à la tenue d'ateliers pour les enseignants et à la présentation d'exposés interactifs organisés dans les écoles du Canada tout entier sur le thème des changements climatiques, les élèves ont eu l'occasion de participer à des programmes d'action concrète visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par une diversité de mécanismes -- expositions organisées dans des musées, des centres scientifiques et des centres de nature, campagnes locales de sensibilisation publique, conférences,

ateliers, sites Web --, on a pu informer plus de deux millions de Canadiens sur les changements climatiques. Les entreprises ont également fait leur part en offrant des outils et de l'information sur la façon de modifier les opérations quotidiennes et en encourageant leur personnel à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travail, à la maison et sur la route. Pour plus d'informations, visiter <http://www.ec.gc.ca/climate/action-f.html>. **Mise à jour**

Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, lancé en novembre 2000, est un programme quinquennal qui vise à abaisser de 65 mégatonnes par année les émissions de gaz à effet de serre dans certains secteurs clés de l'économie, en amenant la population à modifier ses modes de production et de consommation de l'énergie, ses méthodes de déplacement et les méthodes de transport des marchandises. Environnement Canada jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration du plan d'action qui permettra au Canada d'honorer intégralement l'engagement pris dans le Protocole de Kyoto et de poursuivre ses efforts internationaux dans le dossier des changements climatiques.

**Nouveau**

# Progrès réalisés avec la communauté internationale

**Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : participer à des initiatives internationales de prévention de la pollution.**

## *Accords internationaux et transfert technologique*

En décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé l'Annexe sur l'ozone à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991, qui engage les deux pays à réduire considérablement les polluants générateurs de smog — oxydes d'azote et composés organiques volatils — en Ontario, au Québec ainsi que dans le nord-est et le Midwest des États-Unis. On souhaite ainsi mettre en place des mesures rentables de réduction des émissions en encourageant les économies d'énergie, en valorisant les énergies renouvelables et en faisant la promotion des carburants plus propres et des technologies de substitution. On prévoit que, d'ici 2010, les réductions d'oxydes d'azote dans la région transfrontalière canadienne totaliseront 44 % tout au long de l'année. L'Annexe sur l'ozone mise sur les succès préalables enregistrés dans la réduction des pluies acides sous l'égide de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991. **Mise à jour**

En acceptant un nouvel amendement au Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Canada a maintenu son rôle de leader international dans la protection de la couche d'ozone stratosphérique. Le Canada a été un des premiers pays à accepter cet amendement connu mondialement sous le nom d'amendement de Beijing, qui permet des contrôles plus sévères sur la production et la consommation des produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Par la suite, on a modifié le règlement de 1998 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, pour que le Canada puisse accepter l'amendement de Beijing, améliorer la stabilisation de ces substances et se pencher sur certaines questions administratives. Cette modification réglementaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001. **Mise à jour**



Le Sixième séminaire international de haut niveau sur la production plus propre du PNUE a rassemblé des décideurs principaux, provenant de plus de 85 pays, qui ont discuté de divers sujets liés à la production plus propre.

À cause de la circulation atmosphérique, les polluants organiques persistants (POP) s'éloignent à de grandes distances de leurs sources, ce qui fait peser de graves menaces sur la santé des Canadiens. La situation est particulièrement préoccupante pour les populations autochtones du Nord, qui dépendent de sources d'alimentation traditionnelles. Bien que le Canada ait interdit ou limité leur utilisation, la majorité des POP préoccupants sont générés par des sources étrangères et sont transportés dans l'atmosphère jusqu'au Canada, où ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Le Canada a été le premier pays au monde à créer un fonds international pour combattre les POP. L'Agence canadienne du développement international a versé 20 millions de dollars au Fonds canadien sur les POP, administré par la Banque mondiale, pour aider les pays en développement et les pays à l'économie en transition à réduire ou à éliminer les rejets de POP, y compris certains pesticides (notamment le DDT) et produits chimiques industriels (dont les BPC). Dans le même esprit, Santé Canada a participé à la délégation canadienne qui a dirigé l'élaboration et la négociation d'une entente mondiale visant à interdire la fabrication, la vente, l'utilisation et le

## Section 2: Progrès réalisés avec la communauté internationale (suite)

### SOMMET INTERNATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

En octobre 2000, plus de 250 décideurs et praticiens d'avant-plan, provenant de plus de 60 pays représentant toutes les régions de la planète, se sont réunis à Montréal pour assister au Sommet international sur la prévention de la pollution. Les participants ont produit une série de plans d'action axés sur la promotion de la durabilité dans les domaines suivants : changements de comportement, éducation, finances, politiques gouvernementales.

Le Sommet a également donné lieu au lancement du Réseau mondial pour la production plus propre, un outil Internet qui servira à regrouper et à mettre en commun les bonnes pratiques et les nouvelles idées concernant la lutte contre la pollution. Il constituera également un lieu de rencontre virtuel pour les centaines de tables rondes sur la prévention de la pollution et de réseaux voués à la promotion de la durabilité et de la production plus propre, dans le monde entier.

Le Sommet a été organisé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution et le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, sous l'orientation d'un comité international de direction. Le Bureau du Canada pour le millénaire était un des principaux bailleurs de fonds. Pour plus d'informations, visiter le site <http://www.c2p2online.com>, et cliquer sur « Conférences & Training ».

Avant la tenue du Sommet, le Canada a accueilli la Sixième rencontre internationale des experts en production plus propre du PNUE, qui rassemblait des hauts décideurs en production plus propre de plus de 85 pays. Les différents panels constitués lors de la rencontre se sont penchés sur une variété de sujets : relever les nouveaux défis; Déclaration internationale sur la production plus propre; innovations technologiques et production plus propre; jumelage de l'écologie industrielle et de la production plus propre; perspectives pour la prochaine décennie. Pour plus d'informations, visiter <http://www.uneptie.org/CP6>.

commerce des POP. Cette entente a été ouverte à la signature au printemps 2001.

**Nouveau**

Dans le cadre du Fonds d'action pour le changement climatique, le programme des Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) a apporté un soutien financier à des projets internationaux de démonstration de technologies pour les changements climatiques. Le Bureau des changements climatiques d'Industrie Canada a contribué au budget salarial du programme et participé à l'examen interministériel de propositions de projets. Comme exemple des travaux menés par le programme TEAM, Diversification économique de l'Ouest Canada a, au nom du programme, appliqué une méthode de rechange permettant d'éliminer les déchets industriels tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Le projet visait à composter les flux de déchets industriels et urbains au Centre de gestion des déchets d'Edmonton, y compris les boues industrielles, les déchets huileux et les biosolides. Le compost a été vendu à des entreprises d'aménagement paysager.

**Mise à jour**

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) gère le Fonds d'action pour le changement climatique du Canada, doté de 100 millions de dollars, au nom du gouvernement du Canada. Par ce fonds, l'ACDI encourage, facilite et/ou finance le transfert de technologies écosympathiques, qui s'attaquent aux causes et aux effets des changements climatiques dans les pays en développement. Les quatre domaines de programmation sont la réduction des émissions, la capture du carbone, l'adaptation et le renforcement des capacités fondamentales. Les transferts sont effectués de façon à renforcer les capacités du pays bénéficiaire au titre des connaissances, de l'équipement et des produits. Deux rondes de sélection de projets ont eu lieu, à l'automne 2000 et au printemps 2001. **Nouveau**

Au moyen de partenariats avec l'ACDI, Ressources naturelles Canada encourage la gérance environnementale dans l'industrie minière et l'exploitation des métaux à l'étranger. En 2000-2001, Ressources naturelles Canada a géré des

contrats au nom de l'ACDI au Guyana, au Brésil et en Zambie, de façon à transférer dans ces pays le savoir-faire technique du Canada en gestion environnementale dans le secteur minier, pour qu'ils soient mieux à même de gérer leurs intérêts miniers en réduisant les risques sanitaires ou environnementaux.

**Nouveau**

Avec l'appui financier de l'ACDI, Environnement Canada, par l'entremise du Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales et ETV Canada Inc., a continué de présenter à la communauté internationale les principes, les protocoles et les avantages des méthodes de vérification des technologies environnementales (VTE) adaptées du modèle canadien. La phase 1 a commencé en 1999-2000, avec le transfert de savoir-faire à la République populaire de Chine. Le transfert s'est poursuivi en 2000-2001, et l'on a commencé à élaborer et à approuver la mise en œuvre de la phase 2 — Développement du système de vérification des technologies environnementales de la Chine — pour l'année suivante. Les intervenants chinois considèrent la VTE comme un mécanisme fort utile pour évaluer le rendement des technologies de prévention et de réduction de la pollution, au moyen d'un processus indépendant rigoureux et objectif qui s'avère crédible tant pour le vendeur que pour l'acheteur. En 2000, on a également commencé à transférer à l'Indonésie des compétences en VTE. Lorsque les fonds nécessaires deviendront disponibles, on commencera à adapter le concept pour l'Indonésie. L'Inde s'est également montrée intéressée à la VTE, et l'on envisage d'organiser un atelier pour présenter ce concept à ce pays et l'intégrer aux politiques indiennes de prévention de la pollution. **Nouveau**

## Section 2: Progrès réalisés avec la communauté internationale (suite)

### *Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud*

L'Environmental Services Association de l'Alberta, avec l'aide financière de l'ACDI, travaille avec l'association regroupant 27 sociétés pétrolières et gazières d'Amérique latine (ARPEL) pour aider ses membres à élaborer et à mettre en oeuvre des plans, des programmes et des lignes directrices pour la protection et la gestion de l'environnement. Afin d'atteindre l'objectif consistant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie pétrolière et gazière latino-américaine, on a formulé sept lignes directrices environnementales et choisi quatre sociétés membres de l'ARPEL pour participer à un programme d'aide technique directe aux entreprises en 2000-2001.

Mise à jour

### *Asie et Afrique*

Avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international, on a mis sur pied en 1995 le Projet de coopération Chine-Canada pour une production plus propre, afin d'aider la Chine à réaliser des projets de production plus propre dans certains secteurs prioritaires. En 2000-2001, des spécialistes en formulation de politiques et des experts techniques de ce pays

ont suivi une formation qui leur permettra de former à leur tour d'autres personnes sur la tenue des vérifications, l'élaboration de lignes directrices et la formulation de solutions en production plus propre. On a proposé un projet de loi national sur la production plus propre, qui est en cours d'examen. Un certain nombre de politiques et de lignes directrices sont également en préparation. Une série de directives désigne dix grandes villes comme lieux de démonstration pour la promotion et l'introduction du concept de la production plus propre. Les directives ciblent également plusieurs secteurs industriels prioritaires : pétrochimie, métallurgie, industrie chimique (engrais azotés, engrais phosphatés, chlore et soude caustique, acide sulfurique), pâtes et papiers, fermentation et brasseries, chantiers navals. Les succès initiaux obtenus à une usine d'engrais et à une papetière ont mené à l'implantation de solutions similaires dans huit usines d'engrais et six papetières. Collectivement, ces six papetières ont réussi à réduire leur consommation annuelle d'eau (six millions de tonnes) et de charbon (11 000 tonnes), et à extraire 15 000 tonnes de fibres de leurs résidus. Pour plus d'informations sur les projets de production plus propre en Chine, voir le site <http://www.chinacp.org.cn>.

Mise à jour

### **EN QUÊTE DE RÉSULTATS : LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION — UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE DE MISE EN ŒUVRE \***

**Objectif :** Participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution

<b>Mesures :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Exemples :</b>
1. Stimuler un virage vers la prévention de la pollution dans les organisations internationales.	En cours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coopération économique Asie-Pacifique</li><li>• Programme des Nations Unies pour l'environnement</li></ul>
2. Incorporer la prévention de la pollution dans les normes internationales.	En cours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction par le Canada de la vérification des technologies environnementales à la communauté internationale</li><li>• Coopération Canada-Chine sur la production plus propre</li></ul>
3. Promouvoir la prévention de la pollution dans les ententes et les protocoles internationaux.	En cours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'air</li><li>• Protocole de Kyoto</li><li>• Protocole de Montréal</li></ul>

\* Ce tableau résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la communauté internationale.

## Section 2: Progrès réalisés avec la communauté internationale (suite)

Dans le cadre du Projet Chine-Canada de gestion appliquée et d'environnement pour les petites et moyennes entreprises de Jiangsu, les PME de la région ont obtenu une aide en gestion et en préparation de plans environnementaux et de plans d'affaires. Ce projet est parrainé par l'administration de la province de Jiangsu et l'Agence canadienne de développement international. Parmi les résultats obtenus, citons le cas de l'usine de produits chimiques Gaoyou Feida, qui a diminué de 24 % son volume d'effluents, réduit sa demande chimique en oxygène et ses rejets de soufre (tant en concentration qu'en volume), et abaissé de 15 % ses coûts de production. **Mise à jour**

L'Agence canadienne de développement international et le ministère de la Coopération technique et économique de la Thaïlande ont offert une aide technique au Cambodge, à la République démocratique populaire Lao et au Vietnam, dans le cadre du Projet trilatéral Canada-Thaïlande. Par le truchement de 17 sous-projets, les participants ont acquis des connaissances par la formation et l'échange d'informations concernant l'électrification à l'énergie photovoltaïque solaire, la valorisation des biogaz et la technologie du charbon propre. On a fait la démonstration de la viabilité de l'énergie solaire pour les petits villages des régions reculées. En outre, on a introduit des sources d'énergie de remplacement (électrification à l'énergie photovoltaïque solaire, biogaz, briquettes à base de charbon) dans plusieurs régions rurales de la République démocratique populaire Lao. Un guide de l'éducateur axé sur la sensibilisation des jeunes aux économies d'énergie a été introduit au Vietnam, au Cambodge et dans la République démocratique populaire Lao.

**Nouveau**

### PROJETS À VENIR

À la Sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à La Haye en novembre 2000 et dont la deuxième partie s'est déroulée à Bonn en juillet 2001, 178 pays ont conclu un accord-phare sur les règles de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

Immédiatement après, le Premier ministre Jean Chrétien a déclaré que cette entente frayait la voie à une ratification du Protocole par le Canada durant l'année suivante, après la tenue de consultations exhaustives avec les provinces et les territoires, les parties intéressées et la population canadienne. Maintenant que l'Accord de Bonn reconnaît le rôle important que peuvent jouer les « puits » dans la lutte aux changements climatiques, et considérant les initiatives financées dans le Budget 2000 et dans le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, le Canada est en bonne voie d'avoir atteint la moitié de l'objectif qui lui est fixé dans le Protocole de Kyoto, à savoir une diminution de 6 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.

En 2000, l'Agence canadienne de développement international, en partenariat avec Resource Efficient Agriculture Production (REAP, un organisme indépendant de recherche-développement), a lancé le Southern Negros Sustainable Agriculture Demonstration Project, dans la principale région sucrière des Philippines. Ce projet vise à restaurer le capital-nature de la région par l'adoption de méthodes agricoles écologiques. Par un partage d'information non officiel et une formation d'agriculteur à agriculteur, on encourage ces derniers à explorer les méthodes naturelles de répression des ravageurs pour remplacer les pesticides synthétiques couramment utilisés. Jusqu'à maintenant, 60 % des agriculteurs de cinq collectivités ont appliqué ces méthodes

qui contribuent à améliorer la qualité des eaux et du sol. Le programme engendre également d'autres retombées positives, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une moindre incinération des résidus cultureux, et une diminution des intrants énergétiques fossiles.

**Nouveau**

# Perspectives d'avenir

**Le Canada présente un solide dossier pour ce qui est de promouvoir la prospérité économique, le développement social et le progrès environnemental, tant chez lui qu'à l'étranger.**

Sur la voie du développement durable, les ministères fédéraux continueront d'apprendre et de s'améliorer, comme en témoignent éloquemment les résultats obtenus depuis la création de la stratégie fédérale sur la prévention de la pollution. En plaçant un accent renouvelé sur la surveillance du degré de concrétisation de la stratégie, des initiatives nouvelles ou déjà en cours seront mises en œuvre pour promouvoir l'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 2000-2001*, confirme l'engagement du gouvernement du Canada à « institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral », comme l'indique *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*. Ce rapport constituera également une référence essentielle pour le Canada, qui est en train de dresser un bilan de ses progrès environnementaux pour le Second Sommet Planète Terre (Rio+10), en 2002.

Environnement Canada utilisera les outils que lui procure la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine. La Loi souligne l'importance qu'accorde le gouvernement du Canada à la prévention des dommages causés par les substances toxiques à l'ensemble de la population et à l'environnement, et son engagement à réaliser le développement durable.

Environnement Canada continuera aussi de travailler avec les autres ministères fédéraux à l'adoption d'une démarche plus intégrée pour la formulation des politiques de prévention de la pollution, en vue de promouvoir l'innovation. Même si le gouvernement fédéral a réalisé des progrès importants dans l'écologisation de ses opérations, il faut poursuivre les efforts pour élargir et intensifier

les progrès dans l'écologisation de ses politiques et de ses programmes. Pour faire avancer ces travaux et faire connaître les réalisations, tous les ministères fédéraux sont encouragés à consigner les efforts de prévention de la pollution qu'ils mettent en œuvre durant l'année, pour les inclure dans les prochains rapports d'étape annuels.

Ayant établi un consensus et pris un engagement pour une démarche coordonnée, les ministères fédéraux continueront d'« écologiser » leurs activités. Bon nombre d'entre eux ont fait preuve de leadership en établissant des pratiques exemplaires et en fixant des mesures de rendement précises. On mettra l'accent sur la mise en commun, par tous les ministères fédéraux, des leçons tirées de ce processus. Le renforcement des données de référence sur les conditions environnementales demeurera une priorité, tout comme la mise au point de moyens pratiques de faire état des progrès.

Le gouvernement du Canada continuera d'enrichir le savoir scientifique et de faire connaître à la population les effets des substances toxiques et des substances préoccupantes sur la santé humaine et sur l'environnement. Une solide assise de connaissances scientifiques viendra appuyer la prévention ou l'atténuation des menaces sur l'environnement et la santé des Canadiens.

On continuera de travailler à la formulation de stratégies de réduction des émissions, pour respecter les standards pan-canadiens relatifs à la qualité de l'air. Les gouvernements ont décidé de consulter davantage l'industrie, les municipalités, les groupes environnementaux, les organismes de santé et les populations autochtones au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces standards qui visent les substances comme le mercure, le benzène ainsi que les dioxines et les furannes.

## Perspectives d'avenir (suite)

L'accès à l'information, aux outils et aux ressources financières demeurera essentiel pour reconnaître et encourager la capacité des particuliers et des collectivités à prendre de meilleures décisions éclairées en vue de protéger l'environnement.

Les succès réalisés en matière de prévention de la pollution en 2000-2001 laissent le gouvernement du Canada en bonne position pour aborder les questions environnementales d'une façon novatrice et efficace, qui conféreront au Canada un avantage concurrentiel dans le paysage industriel de demain.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution encourage tous les Canadiens à cerner les possibilités de prévention de la pollution et à y donner suite. Les ministères fédéraux peuvent faciliter et coordonner les partenariats avec les entreprises, les groupes

écologistes, les scientifiques, les communautés autochtones, d'autres gouvernements et des particuliers. En continuant d'unir leurs efforts pour empêcher la production de polluants et de déchets, les Canadiens seront en mesure de protéger l'environnement et la santé humaine et d'assurer une économie durable aux générations à venir.

*On peut consulter le présent rapport sur Internet à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/p2progress>.*



Réunion annuelle du Comité de coordination de la prévention de la pollution à St. John's (Terre-Neuve), en juin 2001.

*Pour visionner La prévention de la pollution — Une stratégie fédérale de mise en œuvre, visiter <http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy>.*

# Annexe I :

## Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

### ENVIRONNEMENT CANADA

#### Bureau national de la prévention de la pollution

James Riordan (président)  
John de Gonzague (président suppléant)  
Kathi De (coordonnatrice)

#### Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales

Patricia Mitchell / Adrian Steenkamer

#### Régions

Rodger Albright  
région de l'Atlantique  
Thanh Thao Pham  
région du Québec  
Brad Cumming / Ron Nobes  
région de l'Ontario  
David Noseworthy  
région des Prairies et du Nord  
Andrew Green  
région du Pacifique et du Yukon

#### Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable

Craig Ferguson / Stefania Trombetti

#### Comité fédéral sur les services de gestion de l'environnement

Richard Arseneault

### RESSOURCES NATURELLES CANADA

Richard Arseneault / Chris Callaghan

### INDUSTRIE CANADA

#### Direction générale des affaires environnementales

Adam Moser

### DÉFENSE NATIONALE

#### Direction de la protection de l'environnement

Holmer Berthiaume / Sean Baptiste

### AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

#### Division de l'environnement

Khalid Hilal

### PÊCHES ET OCÉANS CANADA

#### Direction générale de la gestion des biens immobiliers

Francine Richard

### TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

#### Services environnementaux

David Chappell

### TRANSPORTS CANADA

#### Affaires environnementales

Alec Simpson / Saleem Sattar / Russ Smith

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

#### Services environnementaux

Jaye Shuttleworth

### AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

#### Direction générale de la gestion intégrée -

#### Direction de la gestion des biens et

#### de la planification des immobilisations -

#### Services d'ingénierie

Pierre Laplante

### SANTÉ CANADA

#### Division des systèmes de gestion de l'environnement

John Horricks / Karen Prince

On peut communiquer avec les membres en passant par l'annuaire du gouvernement fédéral, à l'adresse <http://direct.srv.gc.ca/>.



## **Annexe II :**

### **Ministères et organismes gouvernementaux ayant contribué au rapport « Progrès en matière de prévention de la pollution, 2000-2001 »**

Environnement Canada  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Agence de promotion économique du Canada atlantique  
Agence canadienne d'inspection des aliments  
Agence canadienne de développement international  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Développement économique Canada  
Affaires étrangères et Commerce international Canada  
Santé Canada  
Développement des ressources humaines Canada  
Industrie Canada  
Défense nationale  
Ressources naturelles Canada  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Statistique Canada  
Transports Canada  
Diversification économique de l'Ouest Canada



*On peut consulter le présent rapport  
sur Internet à l'adresse  
<http://www.ec.gc.ca/p2progress>.*

## ***Remerciements***

### ***Rédaction***

Centre canadien pour la prévention de la pollution

### ***Graphisme***

Graphics Plus+

### ***Comité directeur de la préparation du rapport***

Sandi Moser, présidente, Environnement Canada

Pierre Laplante, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Debbie Wallace, Environnement Canada

Karen Prince, Santé Canada

Sean Baptiste, Défense nationale

Russ Smith, Transports Canada

Jennifer Beaucaire, Environnement Canada

Le présent rapport a été préparé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution d'après les présentations et les recommandations de différents ministères du gouvernement du Canada.

Dans le présent rapport, toute mention d'un produit, d'un procédé ou d'un service commercial particulier par son appellation commerciale, sa marque de commerce, le nom du fabricant ou autre ne constitue pas une acceptation par le gouvernement du Canada ou par le Centre canadien pour la prévention de la pollution.

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*.

Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficacité dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental<sup>™</sup>** (PCE). Le symbole officiel de certification du programme– l'**Éco-Logo<sup>™</sup>**—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental<sup>™</sup>**, veuillez visiter son site Web à l'adresse **[www.environmentalchoice.com](http://www.environmentalchoice.com)** ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

La Division de l'innovation et de la mise en œuvre de la LCPE d'Environnement Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental<sup>™</sup>** et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse **[epspubs@ec.gc.ca](mailto:epspubs@ec.gc.ca)**. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à **[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)**.



